

# RAPPORT ANNUEL 2024-2025

## Centre de services scolaire de l'Énergie

**Centre  
de services scolaire  
de l'Énergie**

**Québec**



## **Message de la présidence et de la direction générale**

C'est avec fierté et enthousiasme que nous vous présentons le **rapport annuel 2024-2025** du Centre de services scolaire de l'Énergie. Ce document reflète le fruit d'une année de travail où la collaboration et l'engagement de notre personnel ont été au cœur des services de qualité offerts à nos élèves afin de développer leur plein potentiel.

### **Un bilan positif et inspirant**

Au cours de l'année 2024-2025, nous avons relevé plusieurs défis. Parmi nos réalisations marquantes :

- **La deuxième année de mise en œuvre de notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.** Cet outil a continué de guider nos actions et nous a permis de soutenir nos établissements dans l'atteinte des objectifs de leurs projets éducatifs 2023-2027.
- **Lancement du cadre local en évaluation** : Une démarche de concertation nous a permis de lancer notre cadre local en évaluation. Ce cadre représente l'assise de l'instruction de notre CSS pour la communication des apprentissages de l'élève en cours d'apprentissage et lors de la communication du jugement professionnel aux trois bulletins d'une année scolaire. Il nous permet aussi de respecter nos obligations ministérielles ainsi que notre PEVR en soutenant l'objectif « Actualiser nos pratiques d'évaluation et de communication des apprentissages de tous les élèves » et l'orientation « Rendre les pratiques de gestion, d'enseignement-apprentissage et d'évaluation plus efficaces et performantes ».
- **Développement de nouveaux outils pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)** en formation générale des adultes et en formation professionnelle avec la collaboration du Service aux entreprises. Cette démarche visait principalement à favoriser la motivation et la persévérance scolaire en offrant un accompagnement personnalisé, favorisant ainsi l'obtention des préalables scolaires spécifiques ou du diplôme d'études secondaires (DES) et professionnelles (DEP) pour les élèves et les travailleurs, notamment dans le secteur de la première transformation du bois.
- **Adoption d'une déclaration de principe et d'une charte sur la civilité et le respect** : en cohérence avec nos valeurs et notre PEVR, nous nous sommes dotés d'une déclaration de principe et d'une charte sur la civilité et le respect pour réitérer notre volonté d'offrir un milieu de travail et éducatif sain qui favorise la collaboration, le bien-être et l'épanouissement de tous les membres de la communauté éducative (les élèves, le personnel, les parents et les partenaires). Nous nous sommes engagés de façon tangible dans le déploiement de stratégies et de moyens afin d'encourager et de promouvoir les relations harmonieuses et respectueuses entre les membres de la communauté éducative. Nous avons mis l'accent sur l'importance de la collaboration école-famille et sur une communication positive entre les acteurs clés.
- **Déploiement du programme de prévention de bien-être pour une meilleure santé globale** en vue de diminuer les lésions professionnelles reliées à la violence, tout en contribuant au maintien d'un climat sain et sécuritaire dans nos établissements, nous avons déployé ce programme de prévention qui s'avère être un préalable essentiel aux apprentissages et au développement du plein potentiel de nos élèves.
- **Développement de nos infrastructures** : en plus d'entreprendre un chantier de construction d'une école et le remplacement partiel d'une autre, nous avons poursuivi nos efforts visant à moderniser nos écoles et à rendre nos espaces d'apprentissage plus accueillants et mieux adaptés aux besoins des élèves en favorisant leur réussite.
- **Ouverture de l'école alternative La Chrysalide** : Le secteur du Haut Saint-Maurice offre, depuis la rentrée 2024-2025, une école alternative répondant à un besoin émergeant de la communauté. L'ouverture de cette nouvelle école en fait la 4<sup>e</sup> école préscolaire et primaire alternative du territoire du CSS de l'Énergie.
- **Préparation d'une relève à la direction générale** : Au cours de l'année 2024-2025, M. Denis Lemaire directeur général du CSS de l'Énergie depuis 15 ans et Mme Louise Dauphinais, directrice générale adjointe ont signifié leur intention de prendre leur retraite au conseil d'administration. Ainsi, 2024-2025 fut une année où l'accent a été mis dans la passation des différents dossiers en vue de favoriser une transition harmonieuse pour la relève à la tête de l'organisation. Tout au long de l'année, M. Lemaire et Mme Dauphinais ont rappelé à l'équipe de gestionnaires l'importance de la culture organisationnelle bien implantée dans l'organisation et qui continuera de guider les décisions et les actions de tous.

## **Revenir à l'essentiel**

L'année 2024-2025 nous a aussi permis de revenir à l'essentiel de notre mission qui est de s'assurer que tous nos élèves, jeunes et adultes, développent leur plein potentiel et vivent des réussites pour devenir des citoyens engagés et responsables. Ainsi, chacune de nos actions administratives s'est inscrite en soutien continu à l'atteinte de notre mission.

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui contribuent, jour après jour, à la réussite de nos élèves et à l'épanouissement de notre communauté scolaire. Ensemble, nous faisons la différence. Merci à nos 3 446 membres du personnel pour leur engagement envers la réussite éducative de nos 14 277 élèves.

Bonne lecture !



Maxime Trudel  
Président du conseil d'administration



Rosemarie Boucher  
Directrice générale intérimaire

## Table des matières

<i>Message de la présidence et de la direction générale</i> .....	2
<b>1 PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE</b> .....	5
<i>1.1 Le centre de services scolaire en bref</i> .....	5
<i>1.2 Faits saillants</i> .....	8
<i>1.3 Services éducatifs et autres services</i> .....	10
<b>2 GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE</b> .....	21
<i>2.1 Conseil d'administration</i> .....	21
<i>2.2 Autres comités de gouvernance</i> .....	23
<i>2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration</i> .....	29
<i>2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics</i> .....	29
<b>3 RÉSULTATS</b> .....	30
<i>3.1 Plan d'engagement vers la réussite</i> .....	30
<i>3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence</i> .....	35
<i>3.3 Procédure d'examen des plaintes</i> .....	37
<b>4 UTILISATION DES RESSOURCES</b> .....	37
<i>4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire</i> .....	37
<i>4.2 Ressources financières</i> .....	38
<i>4.3 Gestion et contrôle des effectifs</i> .....	39
<i>4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus</i> .....	40
<i>4.5 Ressources matérielles et informationnelles</i> .....	40
<b>5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL</b> .....	42

## **1 Présentation du centre de services scolaire**

### **1.1 Le centre de services scolaire en bref**

#### **Notre territoire :**

Près de 100 000 personnes habitent le très vaste territoire du Centre de services scolaire de l'Énergie. Nos écoles et centres sont répartis sur plus de 35 000 km<sup>2</sup>, dont 22 municipalités, 4 territoires non organisés et 3 réserves autochtones, incluant la Municipalité régionale de comté (MRC) de Mékinac, une partie de la MRC de Maskinongé et également la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel faisant partie de la MRC des Chenaux. Trois noyaux urbains dominent le paysage municipal : Shawinigan (plus de 50 000 personnes), La Tuque (plus de 11 000 personnes) et Saint-Tite (plus de 3 700 personnes).

#### **Notre organisation :**

L'ensemble de notre personnel travaille quotidiennement à la réalisation de notre mission éducative et à la mise en place de services de qualité auprès de plus de 14 277 élèves, dans 38 établissements regroupés en 26 écoles préscolaires et primaires, 8 écoles secondaires, 2 centres d'éducation des adultes et 2 centres de formation professionnelle.

Des services éducatifs et complémentaires sont offerts sur l'ensemble du territoire selon les principes d'une éducation inclusive qui vise la scolarisation le plus près possible du domicile de l'élève. Ces services sont répartis à la suite d'une consultation auprès des directions d'établissement en fonction des besoins manifestés et des caractéristiques du milieu.

Nous misons sur l'importance d'agir en prévention, le plus tôt possible et de façon intensive lorsque des difficultés se manifestent chez nos élèves. Nous privilégions l'intervention et la mise en place des mesures de soutien et d'adaptation au profit de l'évaluation diagnostique.



# **Shawinigan Haut Saint-Maurice**

- La Tuque
  - La Bostonnais
  - Lac-Édouard
  - Parent

MRC des Chenaux

- #### •Notre-Dame-du-Mont-Carmel

MRC de Mékinac

- Grandes-Piles
  - Hérouxville
  - Lac-aux-Sables
  - Notre-Dame-de-Montauban
  - Saint-Adelphe
  - Sainte-Thècle
  - Saint-Roch-de-Mékinac
  - Saint-Séverin-de-Prouxville
  - Saint-Tite

• Trois-Rives  
**MRC de Maskinongé**

- Charette
  - Saint-Alexis-des-Monts
  - Saint-Barnabé
  - Saint-Boniface
  - Saint-Élie-de-Caxton
  - Saint-Mathieu-du-Parc
  - Saint-Paulin

## **Nos établissements :**

**Le Centre de services scolaire de l'Énergie compte 38 établissements répartis de la façon suivante :**

- 26 écoles primaires
  - 8 écoles secondaires
  - 2 centres d'éducation des adultes
  - 2 centres de formation professionnelle

## **Nos 26 écoles primaires et les municipalités dans lesquelles elles se situent :**

- Centrale : La Tuque
  - de la Passerelle – Le Sablon d’Or – Masson : Notre-Dame-de-Montauban – Lac-aux-Sables – Sainte-Thècle
  - de la Petite-Rivière – Villa-de-la-Jeunesse : Shawinigan-Saint-Élie-de-Caxton
  - de la Source : Shawinigan
  - de la Tortue-des-Bois : Saint-Mathieu-du-Parc (école à vocation alternative)
  - de l’Énergie : Shawinigan (école à vocation alternative)
  - de Sainte-Flore – Saint-Paul : Shawinigan
  - des Bâtisseurs : Shawinigan
  - des Boisés : Saint-Alexis-des-Monts
  - des Phénix : Shawinigan

- des Vallons – Notre-Dame-de-la-Joie – Notre-Dame-des-Neiges : Saint-Paulin – Saint-Barnabé – Charette
- Dominique-Savio : Shawinigan
- École alternative La Chrysalide : La Tuque
- Félix-Leclerc : Shawinigan (école offrant le programme Arts-études - Musique)
- Immaculée-Conception : Shawinigan
- Jacques-Buteux : La Tuque
- Jacques-Plante : Shawinigan (école à vocation sportive)
- Lac-à-la-Tortue (pavillon Jacques-Cartier et pavillon Notre-Dame) : Shawinigan
- La Croisière – Plein Soleil – Primadel (école alternative de Mékinac) : Saint-Séverin – Hérouxville-Saint-Adelphe
- Lafleche : Shawinigan
- La Providence : Saint-Tite
- Notre-Dame : Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Notre-Dame-de-l'Assomption : La Tuque, secteur Parent
- Saint-Charles-Garnier : Shawinigan
- Saint-Joseph : Shawinigan
- Saint-Jacques : Shawinigan
- Sainte-Marie : Saint-Boniface

**Nos 8 écoles secondaires et les municipalités dans lesquelles elles se situent :**

- Champagnat : La Tuque
- des Boisés : Saint-Alexis-des-Monts
- des Chutes : Shawinigan
- du Rocher : Shawinigan
- Notre-Dame-de-l'Assomption : La Tuque, secteur Parent
- Paul-Le Jeune : Saint-Tite
- Val-Mauricie : Shawinigan
- Alternative de l'Énergie : Shawinigan

**Nos 4 centres et les municipalités dans lesquelles ils se situent :**

- Carrefour Formation Mauricie : Shawinigan
- Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice : Shawinigan
- École forestière de La Tuque
  - Centre d'éducation des adultes : La Tuque
  - Centre de formation professionnelle : La Tuque

**Notre clientèle scolaire :**

**Notre clientèle scolaire totalisant 14 277 élèves se répartit comme suit dans les écoles et les centres :**

**Formation générale des jeunes :**

Préscolaire 4 ans : 341 élèves

Préscolaire 5 ans : 838 élèves

Primaire : 5245 élèves

Secondaire : 3819 élèves

**Total : 10 243 élèves**

**Formation des adultes :**

Formation générale des adultes : 1316 élèves au total dont 413 ETP sanctionnés

Formation professionnelle et Attestation de spécialisation professionnelle : 1073 élèves au total dont 556 ETP sanctionnés

Service aux entreprises et aux individus : 1645 élèves

**Total : 4034 élèves**

## **1.2 Faits saillants**

L'année 2024-2025 au Centre de services scolaire de l'Énergie a été marquée par la 2<sup>e</sup> année du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

Malgré les défis de pénurie de personnel qui frappent le réseau scolaire en entier, l'augmentation de la clientèle des élèves au secteur jeunes, de même que la proportion de ceux présentant des besoins particuliers, notre engagement à s'assurer que tous les élèves, jeunes et adultes, développent leur plein potentiel et vivent des réussites pour devenir des citoyens engagés et responsables n'a jamais faibli.

### **Principaux accomplissements 2024-2025 afin de répondre à nos priorités stratégiques :**

La direction générale s'est concentrée sur plusieurs axes essentiels pour soutenir et renforcer notre organisation. Parmi les priorités :

- Poursuivre la mise en place des conditions gagnantes pour favoriser une transition harmonieuse au niveau des services et de la direction générale en vue d'un départ à la retraite de la direction générale.
- Soutenir le déploiement du PEVR 2023-2027.
- Consolider et soutenir les équipes de gestionnaires (cadres des services et d'établissement).
- Mettre à jour l'ensemble des règlements et politiques du CSS.

Les efforts du Service des communications se sont orientés vers les axes suivants :

- Promouvoir la reconnaissance du personnel, son bien-être et sa valorisation (stratégies de reconnaissance, capsules vidéo, etc.).
- Poursuivre les stratégies de communication pour appuyer les efforts de recrutement.
- Développer et mettre en oeuvre le plan de communication et d'actions en appui à la déclaration de principe et la charte sur la civilité et le respect visant l'ensemble de la communauté éducative.
- Faire connaître les services spécialisés offerts aux élèves présentant des besoins particuliers par le biais d'une vidéo.
- Augmenter la visibilité de l'organisation sur les réseaux sociaux.

Les priorités 2024-2025 des Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises visaient à :

- Accompagner un nombre important de nouveaux gestionnaires et professionnels pour une meilleure intégration dans le service et développer une vision partagée.
- Consolider les partenariats régionaux (04), suprarégionaux (04-17) et inter ordres. Notamment, un partenariat a été conclu avec le Centre de services scolaire des Chênes dans le cadre d'un projet COUD pour le DEP Opération d'équipements de production filière batterie, tenue de rencontres suprarégionales mensuelles des coordonnateurs régionaux, participation au Consortium Énergie, consolidation des liens avec le Cégep de Shawinigan.
- Démystifier et valoriser le secteur de la formation générale des adultes (FGA), de la formation professionnelle (FP) et du Service aux entreprises (SAE) auprès du personnel et des élèves, en cohérence avec le PEVR.

Enfin, plusieurs actions ont été entreprises : présentations aux directions primaires et secondaires et aux employés du centre administratif et développement d'outils qui seront mis en œuvre en 2025-2026.

Les priorités du Service des ressources humaines ont porté sur :

- Gérer les nouvelles conventions.
- S'assurer de poursuivre la dotation tout au long de l'année.
- Collaborer avec les écoles, centres, services, prioritairement avec les Services éducatifs afin d'optimiser l'accueil et la rétention du personnel.
- Gérer le volet prévention en santé et sécurité au travail :
  - Prévenir les risques : mettre à jour le programme de prévention afin de répondre aux exigences de la CNESST.
  - Analyser les risques : identifier les principaux risques dans notre milieu de travail
  - Contrôler les risques : mettre en place des politiques claires, former les employés sur les bonnes méthodes de travail à adopter, informer et former les nouveaux employés
- Santé et mieux-être au travail :
  - Élaborer un plan d'action
  - Recueillir les idées du personnel au moyen d'un sondage et les impliquer dans le processus
  - Promouvoir de saines habitudes de vie

Face à des ressources limitées, le Service des ressources matérielles a priorisé :

- La gestion efficace des travaux d'entretien et d'investissement.
- L'intégration des modules pour la gestion préventive des inventaires et des inspections, tout en accélérant la réalisation des travaux planifiés.

Le Service du transport scolaire a travaillé entre autres sur l'implantation du logiciel Mtransport dans le secteur Mékinac à titre de projet pilote.

Le Service des technologies de l'information a mis à jour l'ensemble du parc informatique en migrant à la version Windows 11. Un virage majeur vers le développement, l'exploitation et l'analyse des données a aussi été entrepris dans l'objectif de la réussite des élèves.

Le Service du secrétariat général a concentré ses efforts à s'assurer que les directions et les gestionnaires disposent de toute l'information et du support nécessaires pour remplir efficacement leurs mandats. Plus particulièrement, le Service du secrétariat général s'est assuré de :

- Promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance afin de soutenir le conseil d'administration, le comité de parents et les conseils d'établissement dans leurs rôles, pouvoirs et fonctions.
- Améliorer et développer des outils, des guides et des modèles afin de soutenir les directions et les gestionnaires dans leurs fonctions.
- Offrir un service-conseil accessible, rapide et personnalisé pour les directions et les gestionnaires.

Les priorités du Service des ressources financières ont porté sur :

- Consolider l'équipe considérant que 50 % du personnel du service a changé.
- Collaborer à la continuité de la révision de l'Outil commun de répartition des ressources (OCRR).
- Participer à la révision des politiques.

Les services éducatifs et les services administratifs ont concerté leurs efforts en 2024-2025 dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs du Centre de services scolaire de l'Énergie.

## **1.3 Services éducatifs et autres services**

Malgré les contraintes de la grandeur de notre territoire, nous avons la volonté d'offrir un continuum de services souples et variés, afin de répondre aux besoins du plus grand nombre d'élèves. Offrir le service qui répond le mieux aux intérêts et aux besoins de l'élève demeure notre priorité.

Tous les services sont mobilisés pour travailler en équipe avec le personnel des écoles et des centres, afin de mettre en place les structures et les environnements pédagogiques favorables au déploiement des différents programmes. L'expertise de chacun est mise à contribution pour accompagner les équipes des établissements.

Comme milieu scolaire, nous avons le privilège d'accompagner l'enfant dès l'âge de 4 ans et de le faire grandir pour qu'il devienne un citoyen actif et engagé. Nous travaillons pour que chacun de ses parcours lui permette de développer son plein potentiel.

### **Passe-Partout**

Au programme Passe-Partout, notre priorité est de bien préparer l'enfant à vivre la transition vers une fréquentation scolaire à temps plein. Ce programme éducatif est offert à temps partiel. Il vise à accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et à aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire. Il est offert en trois volets :

- Volet enfant
- Volet parent-enfant
- Volet parent

En 2024-2025, 145 élèves ont pris part au programme Passe-Partout. Ce service était offert dans 11 écoles de notre organisation.

### **Préscolaire 4 ans et 5 ans**

Parmi nos 36 écoles préscolaires et primaires, 32 ont accueilli 1179 élèves de niveau préscolaire (maternelle 4 ans ou 5 ans) en 2024-2025. Une de ces écoles reçoit uniquement des élèves de niveau préscolaire.

### **Primaire**

35 écoles ont accueilli 5245 élèves de niveau primaire en 2024-2025.

Un élève qui présente des besoins plus spécifiques et des défis plus grands a besoin d'un environnement éducatif adapté. Les classes ou les services spécialisés sont offerts dans des écoles régulières dans la plupart des secteurs de notre territoire. Lorsque l'école envisage de transférer un élève vers un service spécialisé, un processus d'analyse clinique multidisciplinaire est mis en place. Les parents de l'élève sont impliqués tout au long de cette démarche. Toute référence est analysée par un comité d'admission composé de directions, de professionnels et de la direction des services éducatifs.

### **Types de services d'expertise offerts selon les écoles primaires**

#### **Service d'expertise offert en classe ordinaire**

- Soutien au comportement

#### **Services d'expertise offerts en classe spécialisée**

- Difficultés graves à l'apprentissage
- Trouble du langage
- Trouble de régulation émotionnelle
- Trouble du spectre de l'autisme
- Développement global ou déficience intellectuelle
- Éveil à l'apprentissage (préscolaire 4-5 ans) pour les élèves ayant des besoins particuliers
- Troubles mixtes de langage et de troubles du spectre de l'autisme

Dans l'ensemble des écoles préscolaires et primaires, notons 4 écoles alternatives dont une située à Shawinigan, une à Saint-Mathieu-du-Parc et une à Saint-Adelphe, desservant le secteur de Mékinac. La 4<sup>e</sup> école alternative a accueilli ses premiers élèves dès la rentrée 2024 et est située à La Tuque. Deux écoles offrent également des programmes pédagogiques particuliers, dont l'école Félix-Leclerc (programme Arts-études musique) et l'école Jacques-Plante (vocation sportive).

## **Secondaire**

Le centre de services scolaire compte 8 écoles secondaires réparties sur l'ensemble du territoire. Parmi celles-ci, trois écoles regroupent des élèves du primaire et du secondaire :

- École des Boisés (secondaire 1 à 3)
- École Notre-Dame-de-l'Assomption (secondaire 2 et 3)
- École de l'Énergie (vocation alternative) (secondaire 1 à 3)

Au secondaire, les élèves ayant des retards ou des difficultés d'apprentissage sont intégrés en classe Passerelle ou dans un parcours adapté de type cheminement particulier.

## **Types de services spécialisés offerts selon les écoles secondaires :**

- Trouble du langage
- Trouble de régulation émotionnelle
- Trouble du spectre de l'autisme
- Troubles mixtes entraînant des atteintes globales ou une déficience intellectuelle

Au secteur jeunes (préscolaire, primaire et secondaire) en 2024-2025, 26 % de nos élèves avaient un plan d'intervention (2621 élèves), dont 1372 étaient reconnus avec un code de difficulté.

## **Principales actions des services éducatifs (secteur jeunes) en 2024-2025**

Les services éducatifs (jeunes) et complémentaires ont mis l'accent sur la mise en œuvre du PEVR et l'élaboration d'un plan de suivi des indicateurs. Les actions clés incluent :

- Partager l'expertise des écoles qui atteignent la cible des indicateurs du PEVR et du plan stratégique du MEQ.
- Améliorer les résultats de nos élèves en français.
- Favoriser l'intégration professionnelle.
- Soutenir le développement professionnel des aides à la classe.
- Développer des approches collaboratives.
- Développer des pratiques pédagogiques, éducatives et d'accompagnement efficaces.
- Appliquer les différents encadrements (LIP, régime pédagogique, politiques).
- Mettre en oeuvre et suivre le plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs des écoles.

Les actions suivantes ont aussi été priorisées dans le plan de travail des Services éducatifs et complémentaires (jeunes) :

- Poursuivre les CoP de directions en fonction de leurs besoins.
- Rédiger et déployer l'encadrement local en évaluation.
- Organiser une journée de partage d'expertise en évaluation au secondaire.
- Accompagner et former les équipes-écoles sur les meilleures pratiques éducatives favorisant la motivation, le plaisir d'apprendre et la persévérance scolaire.
- Prioriser des moments d'échange et de réseautage, lors des journées bleues, sur les pratiques efficaces et les stratégies mises en place dans les écoles pour atteindre les objectifs de leur projet éducatif et du PEVR.
- Accompagner les conseillers pédagogiques afin de clarifier leur posture lors des rencontres collaboratives.
- Implanter un programme d'insertion professionnelle pour le nouveau personnel enseignant et les enseignants sans brevet.

- Formation en Intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA) : 162 personnes ont reçu la formation en 2024-2025.
- Diffuser le guide des bonnes pratiques sur les communications administratives.
- Utiliser le référentiel sur le bien-être de l'élève.
- Se réseauter avec l'ensemble des organismes susceptibles de pouvoir aider les parents des jeunes aux prises avec des problématiques de tout ordre.
- Mettre sur pied un comité d'accueil et de soutien pour favoriser des transitions harmonieuses.
- Accompagner les équipes-écoles dans la mise en place d'un calendrier d'activités.

### **Culture à l'école**

293 projets d'ateliers culturels avec un budget 84 300 \$ ont eu lieu dans les écoles du CSS de l'Énergie en 2024-2025. 2771 élèves des niveaux préscolaire et primaire et 1198 du secondaire y ont pris part. Par ailleurs, 1890 élèves des niveaux préscolaire et primaire et 180 du secondaire ont participé à 94 ateliers et 6 sorties de culture scientifique.

### **Prévention et bien-être**

Plusieurs formations qui ont été offertes au personnel en matière de santé et bien-être en 2024-2025 selon les établissements et centres. Voici la liste et les écoles participantes :

- Victime ou témoin: centre de services scolaire et école Centrale
- Prendre soin de soi: écoles Laflèche, de la Tortue-des-Bois et Service des ressources financières
- Climat d'équipe: écoles Immaculée-Conception, des Boisés, Sablon d'Or, Masson, école Alternative de Mékinac, Plein Soleil
- Attachement et sécurité affective: école Centrale
- Analyse en sécurité affective: 4 élèves ont pu bénéficier de ce service

De plus la régisseuse à la prévention et au bien-être a mené les actions suivantes :

- Gestion des déclarations d'accidents et d'incidents au travail - Suivi, accompagnement, analyse et recommandations.
- Arrimage avec le Service des ressources matérielles en lien avec les locaux d'isolement, d'apaisement et de classes adaptées.
- Arrimage avec le Service des ressources humaines pour faciliter les retours de personnel en congé maladie et la gestion des employés à défi.
- Accompagnement du personnel et service-conseil en lien avec les conflits interpersonnels, les situations confrontantes et l'épuisement.
- Participation à la Communauté de pratique Bien-être 2024-2025.
- Participation au Comité LABOE, à la Table Complice Santé-Mentale et Bien-être, au Comité santé et sécurité au travail, au Comité sur la civilité, au Comité sur le programme de prévention des risques psychosociaux.
- Formation en Intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA) : 162 personnes ont reçu la formation en 2024-2025.

## **Prévention de la violence et de l'intimidation**

Mise sur place d'un comité avec des psychoéducateur(trice)s et des agent(e)s de réadaptation afin de créer une formation asynchrone concernant la loi visant à prévenir et à combattre la violence et l'intimidation incluant les violences à caractère sexuel.

Mise sur place d'un rapport d'événement lors de situations de violence et d'intimidation pour les éducateurs-entraîneurs en collaboration avec le régisseur aux loisirs.

Déploiement d'un nouveau module de signalement Évio dans les écoles primaires et secondaires permettant aux élèves, parents et membres du personnel de signaler les situations de violence ou d'intimidation à l'aide d'un code QR.

## **Ergothérapie**

En 2024-2025, les accompagnements en niveau 1 ont augmenté de 50 % par rapport à l'année 2023-2024. Il y a eu également poursuite des accompagnements dans les écoles en lien avec l'arrimage des pratiques d'enseignement du geste graphomoteur.

Dans le cadre du renouvellement massif du mobilier scolaire dans notre CSS, le service d'ergothérapie a collaboré avec le Service des ressources matérielles et offert un accompagnement aux écoles.

La procédure sur les stratégies alternatives et mesures de contrôle dans le transport scolaire a également été déployée.

Participation au comité de déploiement du cadre de référence des mesures de contrôle en milieu scolaire et élaboration du protocole-école.

Participation au comité de la station mobile en plein air du CSSÉ (matériel adapté).

Reprise du dossier de la déficience visuelle.

Partenariat avec les organismes communautaires sur l'événement Opération Sac à Dos (OSAD).

Collaboration avec le comité COMPLICE pour le projet Équilibre numérique.

Poursuite de l'offre de formation au sujet de la graphomotricité, l'autorégulation, le Trouble développemental de la coordination (TDC) et le développement du domaine physique et moteur au préscolaire.

## **Orthophonie**

11 orthophonistes et une agente de correction du langage ont participé à une Communauté de pratique de développement professionnel (6 rencontres dans l'année).

Les orthophonistes ont suivi une formation de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au sujet de la tenue de dossiers conforme et efficace.

Enfin, trois formations ont été offertes à 25 personnes par le service d'orthophonie.

## **Équipe multidisciplinaire d'accompagnement au préscolaire (ÉMAP)**

En 2024-2025, l'Équipe multidisciplinaire d'accompagnement au préscolaire (ÉMAP) a reçu 36 demandes d'accompagnements ciblant davantage le domaine physique et moteur (47%) et langagier (38 %) en besoin prioritaire. De ce nombre, 23 sous-groupes en langage et 16 en motricité ont été accompagnés. En nouveauté, des ateliers pour les parents ont aussi été offerts en virtuel.

Enfin, l'ÉMAP s'est impliqué de façon accrue dans la transition vers la maternelle, entre autres par l'animation d'ateliers dans les écoles lors des journées d'accueil, en virtuel en soirée, de même que dans les milieux communautaires.

## **Orthopédagogie**

4 Communautés de pratiques en orthopédagogie ont été formées en 2024-2025 : mathématiques, co-enseignement/co-intervention, préscolaire et secondaire.

Toutes les orthopédagogues ont participé au développement du service. Une formation au niveau du traitement alphabétique a aussi été offerte.

## **Psychoéducation**

Un comité code de priorisation du service de psychoéducation a été mis en place pour déterminer la priorisation de la prise en charge dans le service de psychoéducation.

Un comité protocole-élève a procédé à l'élaboration d'un guide pour soutenir la rédaction du protocole élève.

Un comité évaluation psychoéducative a été créé et plusieurs canevas d'évaluation psychoéducative selon les évaluations standardisées ont été utilisées.

Un comité réseautage psychoéducation a été mis en place pour les psychoéducateurs et les psychoéducatrices œuvrant dans les établissements où le programme de soutien aux comportements positifs est en place.

Les 12 psychoéducateurs et psychoéducatrices ont suivi la formation « Prévenir le risque suicidaire chez les personnes de 14 ans et plus : susciter l'espoir et estimer le danger ».

Tous les psychoéducateurs et les psychoéducatrices ont suivi la formation « Évaluation du risque suicidaire chez les 5 à 13 ans ».

Tous les psychoéducateurs et les psychoéducatrices ont suivi la formation sur l'évaluation psychoéducative dans un contexte de recommandation de mesures exceptionnelles de contrôle.

L'équipe des psychoéducateurs et des psychoéducatrices a travaillé en co-développement sur les mesures alternatives à utiliser avant d'appliquer des mesures de contrôle.

## **Apprentissage en plein air**

Au cours des 5 dernières années, 108 enseignants ont bénéficié d'un accompagnement individuel et 7 équipes-école ont été accompagnées en démarche d'implantation de l'apprentissage en plein air comme mode de vie école, du préscolaire au troisième cycle du primaire. Ces chiffres sont en augmentation d'année en année.

En 2024-2025, plus de 150 fiches d'activités d'apprentissage en plein air ont été produites par les enseignant(e)s en collaboration avec les conseillères et conseillers pédagogiques et répertoriées dans un site web disponible à tous les enseignants du primaire.

En nouveauté en 2024-2025, un accompagnement au secondaire a été offert en adaptation scolaire (FMS-FPT) à l'école secondaire Val-Mauricie. Un accompagnement a également été offert en soutien au démarrage d'un profil plein-air au niveau secondaire à l'école des Boisés.

## **Élèves doués**

### **Projet numérique au service des élèves doués**

5 axes de création ont été proposés à 50 élèves répondant aux critères de douance : programmation de jeux vidéo, créations artistiques, création d'une lampe de chevet (Lab créatif au DigiHub de Shawinigan), cercle d'auteur et création de jeux de société.

- [Vidéo diffusé sur Noovo](#) (14 mai 2025)
- [Article du Nouvelliste](#) (14 mai 2025)
- [Communiqué de presse CSSÉ](#) (14 mai 2025)
- [Article Hebdo St-Maurice](#) (19 mai 2025)
- Présentation du projet à la [JNÉ 2025](#) (24 octobre 2025)

Un accompagnement a également été offert aux écoles et enseignants travaillant avec cette clientèle.

## **Soutien au comportement positif (SCP)**

6 écoles appliquent le modèle SCP de notre CSS: Centrale, Jacques-Buteux, Champagnat, des Boisés, de la Petite-Rivière et des Bâtisseurs.

## **Élèves en intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS)**

264 nouveaux élèves ILSS ont été inscrits et ont fréquenté nos écoles primaires et secondaires en 2024-2025. De ce nombre, 114 élèves ont été inscrits au centre administratif avec la mise en place du service d'accueil et d'inscription centralisé des élèves issus de l'immigration ou des Premières Nations.

Plusieurs rencontres de sensibilisation ont été données au personnel des écoles qui accueillent ces élèves :

- Lac-à-la-Tortue, 23 août 2024
  - Des Chutes, 23 août 2024
  - Immaculée-Conception, 26 août 2024
  - Des Phénix, 27 août 2024
  - Saint-Charles-Garnier, 27 août 2024
  - Saint-Joseph, 13 septembre 2024
  - Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 15 novembre 2024
  - Laflèche, 20 novembre 2024
  - de la Petite-Rivière, 26 novembre 2024
  - Villa-de-la-Jeunesse, 27 novembre 2024
  - École alternative La Chrysalide, 3 décembre 2024
  - Masson, 5 décembre 2024
  - Val-Mauricie, 6 décembre 2024
  - Lac-aux-Sables, 11 décembre 2024
- 
- Des rencontres de communautés de pratique ILSS ont eu lieu avec les directions et le personnel ILSS.
  - Un cadre de référence a été rédigé.
  - Poursuite et développement des ateliers « *Attache ta tuque!* » pour accompagner les nouvelles familles dans leur intégration.
  - Création d'une bibliothèque de la diversité disponible en prêt dans les écoles ILSS.
  - Partenariat avec la TREM et le SANA et d'autres organismes communautaires dans le cadre de l'organisation d'un événement sur le racisme.

## **Enseignement à la maison**

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 124 élèves étaient inscrits à l'enseignement à la maison. Parmi ces derniers, 36 élèves ont fait les épreuves obligatoires et uniques :

- 13 élèves de 4<sup>e</sup> année ont fait les épreuves obligatoires du MEQ.
- 13 élèves de 6<sup>e</sup> année ont fait les épreuves obligatoires du MEQ.
- 4 élèves de 2<sup>e</sup> secondaire ont fait l'épreuve obligatoire du MEQ.
- 4 élèves de 4<sup>e</sup> secondaire ont fait les épreuves uniques du MEQ.
- 1 élève de 5<sup>e</sup> secondaire a fait les épreuves uniques du MEQ.

5 conseillers pédagogiques ont accompagné les élèves pour la passation et la correction des épreuves et 1 conseiller pédagogique à la sanction des études a accompagné les élèves, familles et écoles pour la passation des épreuves uniques en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.

La directrice adjointe des services éducatifs jeunes a accompagné les élèves, les familles, les écoles et les conseillers pédagogiques pour l'organisation des séances préparatoires, pour la passation, la correction et le suivi aux parents pour la transmission des résultats. Elle a accompagné aussi toutes ces familles au cours de l'année.

## **Mentorat**

Deux communautés de pratique de mentors sont mises en place depuis trois ans afin de développer nos connaissances sur le mentorat, de bien connaître notre rôle (Formation par le CNIPE/webinaires et rencontres), de développer une ligne du temps des points de rencontre et des sujets abordés avec nos mentorés et d'arrimer nos pratiques dans le but de soutenir les enseignants en insertion professionnelle:

- 5 rencontres avec 14 mentors du primaire ont eu lieu
- 5 rencontres avec 11 mentors du secondaire et de l'enseignement aux adultes ont eu lieu.

Un système de mentorat centralisé a eu cours dans 10 écoles du CSS où la présence de la mentore libérée à temps plein était fréquente ce qui permettait de créer un lien de confiance, d'offrir un soutien immédiat, de l'accompagnement et du modelage en classe de manière soutenue.

## **Rencontres collaboratives dans nos écoles Communauté d'apprentissage professionnelle (Caps)**

Les conseillers et conseillères pédagogiques ont mené les actions suivantes :

- Plusieurs séquences ont été entamées en français (lecture, écriture et communication orale).
- Des rencontres avec M. François Massé ont eu lieu avec des directions d'établissement et des conseillers et conseillères pédagogiques.
- Une première expérience de communauté de pratique en anglais primaire regroupant une direction d'école, une conseillère pédagogique et 6 personnes enseignantes a eu lieu.

## **Communauté de pratique de conseillers pédagogiques écoles efficaces**

- Les conseillers pédagogiques ont tenu 5 rencontres afin de s'harmoniser et apprendre sur certains sujets prioritaires : les pratiques gagnantes des Caps, la rétroaction, l'accompagnement des équipes-écoles sur l'évaluation (encadrement local, données probantes) et l'accompagnement des enseignants en insertion professionnelle.
- Un colloque (partage d'expertise) sur l'évaluation pour les écoles secondaires du CSS a été organisé (47 inscriptions). Le but de cet événement était le changement de pratique en évaluation chez nos enseignants.

## **Insertion professionnelle**

Première étape du parcours en insertion professionnelle: création d'un [site Internet](#) CSS qui vise à actualiser, à améliorer et à enrichir la formation à l'enseignement pour permettre aux enseignants de poursuivre de manière continue le développement de leurs compétences professionnelles. Les conseillers pédagogiques accompagnent rigoureusement les enseignants en insertion professionnelle de leurs écoles (individuellement et dans les CAPS).

## **Préscolaire**

- Cap avec la quasi-totalité des classes de préscolaire (souvent avec des écoles jumelées).
- Initiation de Cops dans le secteur du Bas Saint-Maurice et dans le Haut Saint-Maurice pour les enseignant(e)s en insertion professionnelle et/ou non légalement qualifiées.
- Cop d'orthopédagogie au préscolaire (en collaboration avec une conseillère pédagogique).
- Élargissement et bonification des journées d'accueil des nouveaux élèves de maternelle.
- Élargissement de l'apprentissage en plein air (APA) auprès d'enseignant(e)s du préscolaire (création et partage de 19 fiches de planification APA).

Nouvelles formations destinées aux enseignant(e)s du préscolaire

- Soutien au bulletin du préscolaire
- Soutenir le développement de la pensée scientifique des enfants en contexte de jeu
- Intervenir dans le jeu libre, certainement, mais comment ?

## **Couloirs de la violence amoureuse**

Le comité des couloirs de la violence amoureuse a élaboré le plan d'action pour mettre en œuvre cet événement dans toutes les écoles secondaires du CSS (sauf Champagnat puisqu'ils sont autonomes dans leur offre pour faire vivre les couloirs à leurs élèves). Des efforts considérables ont été déployés pour financer le projet qui se vivra à coûts presque nuls en 2026. La contribution de nombreux partenaires externes ayant à cœur la cause des relations amoureuses harmonieuses au sein de notre communauté s'est avérée un atout précieux. Nous avons su être convaincants.

## **Émilia**

Les enseignants du CSS, avec la précieuse collaboration des conseillers et conseillères pédagogiques, ont testé la plateforme d'assistance de correction Émilia conçue par Stéphane Côté. Un nombre impressionnant d'enseignants l'a expérimentée:

- 75 enseignants du primaire
- 30 enseignants du secondaire

## **Déploiement du cours Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)**

- Formation des enseignants du primaire par cycle (dans les écoles et à l'OSF) et du secondaire en lien avec ce nouveau programme.
- Présentation du programme à tous les membres du personnel dans 2 écoles secondaires : Paul-Le Jeune et Champagnat.
- Cop en CCQ au secondaire.

## **Finale locale CSSÉ du Défi apprenti génie 2025**

[450 élèves de 21 classes provenant de 6 écoles ont pris part au Défi apprenti génie](#). Les élèves ont été invités à faire une démarche de conception technologique en imaginant et en construisant un bolide afin de réaliser différentes épreuves de précision. La préparation s'est faite en amont en classe.

Tout au long de la journée, ils ont également pris part à différents blocs d'ateliers pour stimuler leur intérêt et éveiller leur curiosité pour l'univers des sciences, de la technologie et du numérique. Plusieurs partenaires ont été impliqués ([description des ateliers et des partenaires par le lien du communiqué de presse](#)).

## **Finale locale CSSÉ du concours *Lis avec moi***

Le 22 avril dernier, se déroulait, au CSS de l'Énergie, la finale locale du défi Lis avec moi. Ce concours national invite les élèves du 2<sup>e</sup> cycle du primaire à sélectionner un extrait de livre qui les passionne, à le préparer avec soin, puis à le présenter en maximum 3 minutes devant public avec expression et créativité.

271 élèves répartis dans 14 classes des écoles Dominique-Savio, Villa-de-la-Jeunesse, Jacques-Buteux et Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel) y ont participé.

## **Accueil dans notre CSS de 5 moniteurs du programme des langues officielles**

Programme [Odyssée](#)

5 écoles primaires et secondaires de notre CSS ont accueilli des moniteurs de langue anglophone qui soutiennent nos élèves en interaction orale langue seconde (les écoles secondaires du Rocher et des Chutes et les écoles primaires Sainte-Marie, Saint-Jacques et Immaculée-Conception). 2000 élèves bénéficient de ce service.

## **Encadrement local en évaluation**

Le CSS de l'Énergie s'est doté d'un encadrement local en évaluation afin de respecter ses obligations ministérielles ainsi que son plan d'action en lien avec l'objectif 3 « Actualiser nos pratiques d'évaluation et de communication des apprentissages de tous les élèves », de l'orientation sur les pratiques (rendre les pratiques de gestion, d'enseignement-apprentissage et d'évaluation plus efficaces et performantes) du Plan d'engagement vers la réussite.

#### Composition du comité:

- 2 directions du primaire
- 1 direction du secondaire
- 1 direction adjointe du primaire
- 1 direction adjointe du secondaire
- 3 conseillers pédagogiques
- 1 mentore
- 1 directrice adjointe des services éducatifs (Jeunes)

Le déploiement a débuté en cours d'année scolaire 2024-2025 et se poursuivra jusqu'à la fin du présent PEVR, soit à la fin juin 2027.

La section en lien avec la reconnaissance des apprentissages rappelle :

- La définition de l'évaluation;
- Les deux fonctions de l'évaluation (fonction d'aide à l'apprentissage et fonction de reconnaissance des compétences);
- Les trois valeurs fondamentales en évaluation (la justice, l'égalité et l'équité);
- Les trois valeurs instrumentales (la cohérence, la rigueur et la transparence);
- La définition du jugement professionnel.

Il s'agit des assises de l'instruction du CSSÉ pour la communication des apprentissages de l'élève en cours d'apprentissage et lors de la communication du jugement professionnel aux trois bulletins d'une année scolaire.

### **Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et Service aux entreprises et aux individus**

Le Centre de services scolaire de l'Énergie compte deux centres de formation professionnelle. En 2024-2025, le Carrefour Formation Mauricie a offert 10 diplômes d'études professionnelles (DEP) et deux attestations d'études professionnelles (ASP) dans cinq différents secteurs, soient : administration commerce et informatique, bâtiment et travaux publics, entretien d'équipement motorisé, fabrication mécanique et mécanique d'entretien. Quant à l'École forestière de la Tuque, elle offrait cinq diplômes d'études professionnelles (DEP) dans les quatre secteurs suivants : agriculture et pêches, environnement et aménagement du territoire, foresterie et papier, ainsi que mines et travaux de chantiers.

Le Service aux entreprises et aux individus est responsable du déploiement de l'offre des attestations d'études professionnelles (AEP), des cartes de compétence et des formations sur mesure adaptées aux besoins des entreprises et des individus. En 2024-2025, cinq différentes attestations d'études professionnelles (AEP) et de nombreuses formations ont été offertes dans les secteurs de la santé, de la construction, de l'alimentation et du tourisme, des services sociaux, éducatifs et juridiques, des transports, de l'agriculture et pêche, du bâtiment et travaux publics, de l'administration, commerce et informatique puis des mines et travaux de chantier.

Les deux centres de formation générale des adultes, le Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et l'École forestière de la Tuque offrent plusieurs formations au sein de près d'une dizaine de points de service et organismes partenaires du milieu (Carrefours jeunesse-emploi, Fablab atikamekw Wawacte, École secondaire Paul-Le Jeune, etc.). Les services éducatifs offerts en 2024-2025 sont les suivants :

- Alphabétisation
- Formation de base commune : alphabétisation, présecondaire et 1<sup>er</sup> cycle du secondaire
- Secondaire 2<sup>e</sup> cycle
- Participation sociale-Intégration sociale
- Engagement vers sa réussite-Entrée en formation
- Francisation
- Intégration socioprofessionnelle

Les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises et aux individus sont également responsables de la mise en œuvre des services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ainsi que des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

### Réalisations et faits saillants de la formation générale des adultes

- La reconnaissance des acquis par la réussite de tests diagnostiques locaux, autorisés par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), a été mise en œuvre afin de permettre aux adultes de faire reconnaître leurs apprentissages acquis par des moyens alternatifs à ceux prévus par le régime pédagogique en langue d'enseignement et en mathématique. Cette reconnaissance des acquis facilite également l'admission dans les programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).
- À l'aube de l'implantation du nouveau programme Participation sociale, les responsables et intervenants des points de services et organismes partenaires des centres d'éducation des adultes de Shawinigan et de La Tuque ont été rencontrés afin de leur présenter le programme et de leur soumettre des contenus de cours et des outils d'évaluation adaptés à leur mission.
- Le cours de 5<sup>e</sup> secondaire Citoyenneté à l'ère du numérique a été offert en ligne, en soirée, à des élèves de l'école secondaire Val-Mauricie afin qu'ils puissent obtenir leur diplôme d'études secondaires avec les quatre unités cumulées en univers social.
- Une formation sur l'utilisation éthique en éducation de l'intelligence artificielle et de l'intelligence artificielle générative a été offerte aux enseignants et aux professionnels. Une occasion de partager des connaissances et d'explorer ensemble les possibilités offertes par ces technologies.
- La formation « Hourra! sur l'environnement d'apprentissage flexible » a exposé des enseignants et des intervenants à des éléments théoriques et pratiques issus d'une revue de littérature scientifique récente sur les interventions (aménagement flexible et pauses actives) visant à diminuer les comportements sédentaires en classe.
- Des enseignants ont été formés à l'approche Dynamo, une solution clé en main, axée sur l'enseignement explicite et la conception universelle de l'apprentissage, pour enseigner le français, langue d'enseignement de 2<sup>e</sup> cycle, sans cahier.

### Réalisations et faits saillants du Service aux entreprises et aux individus

- Une formation sur mesure en mécanique industrielle a été offerte à La Tuque, répondant à des besoins précis du secteur manufacturier local.
- Deux projets de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans le secteur de la première transformation du bois ont été réalisés, permettant d'accompagner 25 travailleurs de ce secteur. Le projet a été réalisé en collaboration notamment avec le comité sectoriel de main-d'œuvre Formabois et les entreprises Bois-Franc Nord et Lauzon Bois énergétique recyclé.
- Trois cohortes pour l'AEP Service de garde en milieu scolaire ont été déployées, soit une de plus que les années précédentes, témoignant d'un intérêt croissant pour ce domaine essentiel au réseau éducatif.
- Cinq cohortes pour l'AEP Assistance à la personne en résidence privée pour personnes aînées autonomes et semi-autonomes ont été menées à terme, contribuant à renforcer la main-d'œuvre en soutien aux aînés.

- L'offensive en construction s'est poursuivie avec la tenue de cinq cohortes de l'AEP Charpenterie-menuiserie, dont trois à Shawinigan et une à La Tuque, consolidant la réponse régionale à la demande de main-d'œuvre qualifiée. Une cohorte a été également mise sur pied dans les communautés de Wemotaci et Obedjiwan, en collaboration avec le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes (CSPNEA).
- Une formation en secrétariat offerte à Wemotaci, Manawan et Obedjiwan a permis de soutenir la formation et l'employabilité au sein de ces communautés.

## Réalisations et faits saillants de la formation professionnelle

- Les centres de formation professionnelle ont accueilli 51 nouveaux élèves étrangers en 2024-2025. Vingt-sept élèves ont débuté au Carrefour Formation Mauricie (CFM), dont 30 % provenaient des territoires français et 70 % du territoire africain. 24 élèves ont débuté à l'École forestière de La Tuque (EFLT) et tous les candidats provenaient des territoires français.
- Deux formations de l'École forestière de La Tuque ont également été offertes à Shawinigan, soit le DEP Élagage et le DEP Conduite d'engins de chantier.
- À la suite d'un réaménagement de l'espace et de l'horaire, le Carrefour Formation Mauricie a été en mesure pour une toute première fois de démarrer deux cohortes en Mécanique d'engins de chantier à l'automne, soit une de plus qu'à l'habitude. Une formation très en demande, tant au niveau de la clientèle qu'au sein du marché du travail.
- Une formation sur l'utilisation éthique en éducation de l'intelligence artificielle et de l'intelligence artificielle générative a été offerte à l'ensemble du personnel des centres de formation professionnelle.
- Dans une approche de partage d'expertises, l'ensemble du personnel du Carrefour Formation Mauricie a pu également expérimenter la réalité virtuelle et la réalité augmentée à l'aide des lunettes utilisées notamment dans le domaine du dessin de bâtiment, de l'usinage et de la mécanique industrielle de construction et d'entretien.
- Des formations et de l'accompagnement sur les mesures d'adaptation en formation professionnelle ont été offerts aux enseignants des deux centres de formation professionnelle.

## 2 Gouvernance du centre de services scolaire

### 2.1 Conseil d'administration

#### Présentation des membres du conseil d'administration et des postes occupés par chacun :

- Monsieur Christian Amyot, membre du personnel d'encadrement
- Madame Frédérique Beaupré, membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans
- Monsieur Richard Boyer, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote (jusqu'en décembre 2024)
- Madame Isabelle Vincent, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote (à partir du CA de février 2025)
- Monsieur Marc Brunelle, membre des directions d'établissement
- Madame Véronique Perron, membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux
- Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Laurence Héroux, membre des parents - District Maskinongé
- Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant
- Monsieur Martin Larouche, membre des parents - District La Tuque
- Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien
- Madame Anne Paradis, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Madame Marie-Pier Quessy, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel (à partir d'octobre 2024)
- Madame Josianne Ricard, membre des parents - District Shawinigan-Grand-Mère
- Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant
- Monsieur Alain Tousignant, vice-président, membre des parents - District Mékinac
- Monsieur Maxime Trudel, président, membre des parents – District Shawinigan-Sud – Mont-Carmel

#### Calendrier des séances tenues :

- 27 août 2024
- 29 octobre 2024
- 17 décembre 2024
- 25 février 2025
- 29 avril 2025
- 20 mai (séance extraordinaire)
- 17 juin 2025

#### Réalisations du conseil d'administration

- Adoption du Budget 2024-2025
- Octroi de divers contrats pour la réfection, la reconstruction, l'agrandissement ou le remplacement partiel des écoles
- Entente de transport scolaire avec le Séminaire Sainte-Marie
- Orientation du conseil d'administration concernant l'utilisation du reliquat de l'action collective
- Désignation, au conseil d'administration, d'un représentant de la communauté – Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Adoption de diverses politiques
  - Politique de perfectionnement du personnel cadre
  - Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école
  - Politique relative à l'inscription et au transfert des élèves au secteur de la formation générale (préscolaire, primaire et secondaire)
  - Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires
  - Politique sur le harcèlement en milieu de travail
  - Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès des élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux

- Politique de gestion contractuelle
- Politique de gestion des plaintes en matière de gestion contractuelle
- Politique d'aménagement et d'embellissement des cours d'école
- Politique d'aliénation de biens et de mise au rebut
- Politique pour une saine alimentation et de saines habitudes de vie
- Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle
- Désignation de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité
- Désignation de la personne mandatée pour prêter assistance aux parents ou aux élèves dans une situation d'acte d'intimidation ou de violence
- État des taxes scolaires
- Plan d'investissement 2024-2025 – Plan quinquennal d'investissements 2024-2029
- Diverses demandes d'ajout d'espaces pour des classes, des gymnases et une reconstruction partielle
- Entente locale – Personnel enseignant
- Rapport annuel 2023-2024
- États financiers 2023-2024
- Services éducatifs dispensés par le centre de services scolaire
- Calendriers scolaires 2025-2026
- Plan triennal 2025-2028, liste des écoles et des centres et actes d'établissement 2025-2026
- Calendrier 2025-2026 des réunions du conseil d'administration
- Renouvellement de la convention de gestion de la Forêt d'Enseignement et de Recherche (FER) de Mailhot
- Besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir le dirigeant de l'organisation
- Désignation de la direction générale par intérim
- Démarches de reconnaissance des écoles à projet particulier :
  - École alternative de l'Énergie
  - École Félix-Leclerc
  - École Jacques-Plante
  - École alternative La Chrysalide

## **2.2 Autres comités de gouvernance**

### **Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres**

#### **Comité de gouvernance et d'éthique**

##### **Liste des membres**

- Madame Anne Paradis, membre du conseil d'administration
- Madame Josianne Ricard, membre du conseil d'administration
- Madame Mylène St-Hilaire, membre du conseil d'administration
- Monsieur Maxime Trudel, membre du conseil d'administration
- Monsieur Alain Tousignant, membre du conseil d'administration

#### **Comité de vérification**

##### **Liste des membres**

- Monsieur Simon Charlebois, membre du conseil d'administration
- Monsieur Maxime Trudel, membre du conseil d'administration
- Monsieur Christian Amyot, membre du conseil d'administration
- Monsieur Marc Brunelle, membre du conseil d'administration
- Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du conseil d'administration

#### **Comité des ressources humaines**

##### **Liste des membres**

- Madame Anne Paradis, membre du conseil d'administration
- Monsieur Marc Brunelle, membre du conseil d'administration
- Monsieur Alain Tousignant, membre du conseil d'administration
- Monsieur Christian Amyot, membre du conseil d'administration
- Monsieur Maxime Trudel, membre du conseil d'administration

#### **Comité consultatif de transport des élèves**

##### **Liste des membres**

- Le directeur général ou la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- Le directeur ou le régisseur du transport
- Madame Nancy Johnson, direction d'école
- Madame Nancy Nadon, représentante du comité de parents (madame Élise Courcelles, substitut)
- Monsieur Martin Larouche, membre du conseil d'administration
- Monsieur Marc Laflamme, membre du conseil d'administration
- Un représentant du comité de parents de la Commission scolaire Central Québec
- Deux commissaires de la Commission scolaire Central Québec

### **Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres**

#### **Comité consultatif de gestion**

##### **Liste des membres**

- Monsieur Christian Amyot, directeur des services des technologies de l'information et du transport scolaire
- Madame Marie-Cloïde Baribeault, directrice de l'école Immaculée-Conception
- Madame Jenny Bédard, directrice adjointe à l'école secondaire Val-Mauricie
- Madame Ariane Belisle, directrice de l'école Centrale
- Madame Camille Bleu Voua, directrice adjointe de l'école secondaire des Chutes
- Monsieur Yan Blouin, directeur adjoint de l'école secondaire des Chutes
- Monsieur Jean-Nicolas Bordeleau, directeur des écoles des Vallons, Notre-Dame-de-la-Joie et Notre-Dame-des-Neiges
- Madame Rosemarie Boucher, directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs et complémentaires (jeunes)

- Monsieur Mario Boulanger, directeur de l'école Laflèche
- Madame Anne Brassard, directrice de l'école secondaire Champagnat et Notre-Dame-de-l'Assomption
- Madame Julie Bronsard, directrice adjointe de l'école secondaire Champagnat et Notre-Dame-de-l'Assomption
- Monsieur Marc Brunelle, directeur-conseil à la formation générale des adultes, la formation professionnelle et le Service aux entreprises et aux individus
- Madame Marie-Claude Cantin, directrice de l'école alternative La Chrysalide et directrice adjointe de l'école Centrale
- Madame Dancy Caouette, directrice adjointe de l'école secondaire Val-Mauricie
- Monsieur Sylvain Carrier, directeur de l'école Lac-à-la-Tortue
- Madame Catherine Damphousse, directrice de l'école Jacques-Buteux
- Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- Monsieur Yves Dessureault, directeur de l'école secondaire des Chutes
- Madame Florence Dubois-Michaud, directrice de l'école Félix-Leclerc
- Monsieur Marc-André Durand, directeur adjoint de l'école secondaire Champagnat et Notre-Dame de l'Assomption
- Madame Nathalie Fournier, directrice de l'école des Phénix
- Monsieur Jean-François Gamache, Secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général
- Monsieur David Gélinas, directeur adjoint de l'école secondaire Paul-Le Jeune
- Monsieur Marc-André Gélinas, directeur de l'école Saint-Jacques
- Monsieur Sylvain Giguère, directeur adjoint de l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Madame Audrey Goulet, directrice adjointe de l'École forestière de La Tuque
- Monsieur Alain Gravel, directeur du Service des ressources financières
- Madame Annie Grondin, directrice de l'école Saint-Joseph
- Monsieur Jean-Vianney Hotte, directeur adjoint du Carrefour formation Mauricie
- Madame Nancy Jacob, directrice de l'école Saint-Charles-Garnier
- Madame Nancy Johnson, directrice de l'école des Boisés
- Monsieur Vincent Laflamme, directeur de l'école secondaire du Rocher
- Monsieur Stéphane Lajoie, directeur de l'école Sainte-Marie
- Madame Linda Lapointe, directrice adjointe de l'école secondaire du Rocher
- Monsieur Denis Lemaire, directeur général
- Madame Nancy Lemieux, directrice adjointe de l'école secondaire du Rocher et du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice
- Madame Marie-Josée Lepage, directrice de l'école secondaire Paul-Le Jeune
- Monsieur Benoît Lévesque, directeur adjoint au Carrefour formation Mauricie
- Madame Patricia Magny, directrice des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et du Carrefour formation Mauricie
- Madame Mélanie Massicotte, directrice de l'école La Providence
- Monsieur Sylvain Massicotte, directeur adjoint de l'école secondaire du Rocher
- Madame Marie-Claude Maurais, directrice adjointe de l'école des Bâtisseurs
- Madame Sandra McWilliams, directrice des écoles de Sainte-Flore et Saint-Paul
- Monsieur Jean-Maurice Mercier, directeur de l'école alternative de l'Énergie
- Madame Marie-Josée Mercure, directrice des écoles Dominique-Savio et Jacques-Plante
- Madame Sophie Miller, directrice de l'école de la Tortue-des-Bois et directrice adjointe de l'école alternative de Mékinac
- Madame Manon Milette-Côté, directrice adjointe de l'école secondaire des Chutes
- Monsieur Jean-Michel Nobert, directeur de l'école de la Source
- Monsieur Maxime Paquin, directeur adjoint de l'école secondaire Val-Mauricie
- Monsieur Justin Proulx, directeur adjoint à l'École forestière de La Tuque
- Madame Sylvie Rainville, directrice du Service des ressources matérielles
- Monsieur Gilles Renaud, directeur de l'École forestière de La Tuque
- Madame Stéphanie Ringuette, directrice adjointe des écoles Saint-Jacques et Sainte-Marie
- Madame Carolyn Roberts, directrice de l'école des Bâtisseurs
- Madame Carolyn Rouillard, directrice du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice
- Madame Nathalie Roy, directrice de l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Madame Isabelle Soumis, directrice de l'école secondaire Val-Mauricie
- Monsieur François Thiffault, directeur des écoles de la Petite-Rivière et Villa-de-la-Jeunesse
- Monsieur Luc Tousignant, directeur adjoint au Carrefour formation Mauricie
- Madame Martine Trudel, directrice des écoles La Croisière, Plein Soleil et Primadel

- Monsieur Vincent Turcotte, directeur adjoint à l'école secondaire Val-Mauricie
- Madame Josée Viau, directrice des écoles Masson et Le Sablon d'Or
- Madame Marlène Villemure, directrice adjointe de l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Madame Isabelle Vincent, directrice du Service des ressources humaines

## **Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

### **Liste des membres**

- Deux représentants des organismes dispensant des services à des EHDAA, désignés par le conseil d'administration
- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires, représentante du directeur général
- Madame Carolyn Roberts, direction d'école primaire

## **Comité de parents**

### **Liste des membres**

- Madame Virginie Guimond, substitut école alternative de Mékinac
- Madame Coralie Doyon, représentante du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Madame Marie-Christine Gélinas, substitut du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Madame Marie-Claude Germain, représentante école Centrale
- Madame Marie-Claude Germain, représentante école secondaire Champagnat
- Madame Caroline Pronovost, représentante écoles de la Passerelle - Le Sablon d'Or - Masson
- Madame Julie Plamondon, substitut écoles de la Passerelle - Le Sablon d'Or - Masson
- Madame Angie Trudel, représentante écoles de la Petite-Rivière - Villa-de-la-Jeunesse
- Madame Jeanne Trépanier, substitut écoles de la Petite-Rivière - Villa-de-la-Jeunesse
- Madame Catherine Gélinas, représentante école de la Source
- Monsieur David Richer, représentant école de la Tortue-des-Bois
- Madame Marie-Ève Lafontaine, substitut école de la Tortue-des-Bois
- Monsieur Thomas Richard, représentant école de l'Énergie
- Madame Marie-Pier Bilodeau, substitut école de l'Énergie
- Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, représentant écoles de Sainte-Flore - Saint-Paul
- Madame Marie-Ève Bordeleau, représentante école des Bâtisseurs
- Madame Caroline Lafreniere, représentante école des Boisés
- Madame Élise Courcelles, représentante école secondaire des Chutes
- Madame Émilie Stichelboult, substitut école secondaire des Chutes
- Madame Claudine Drolet, représentante école des Phénix
- Madame Véronique Touzin, substitut école des Phénix
- Madame Rose Lewis, représentante écoles des Vallons - Notre-Dame-de-la-Joie - Notre-Dame-des-Neiges
- Madame Joanie Brodeur, substitut écoles des Vallons - Notre-Dame-de-la-Joie - Notre-Dame-des-Neiges
- Madame Élise Beauchemin, représentante école Dominique-Savio
- Madame Martine Mongrain, substitut école Dominique-Savio
- Madame Mélanie Godin, représentante école secondaire du Rocher
- Madame Caroline Renauld, substitut école secondaire du Rocher
- Madame Mélanie Hubert, représentante école Félix-Leclerc
- Monsieur Maxime Groulx, substitut école Félix-Leclerc
- Madame Nathalie Racette, représentante école Immaculée-Conception
- Madame Mélissa Natarelli, substitut école Immaculée-Conception
- Madame Leslie Aubin, représentante école Jacques-Buteux
- Madame Isabelle Fortin, substitut école Jacques Buteux
- Madame Marie-Pierre Maurais, représentante école Jacques-Plante
- Madame Nathacha Baillargeon, représentante écoles La Croisière - Plein Soleil - Primadel
- Madame Sandra Veillette, substitut écoles La Croisière - Plein Soleil - Primadel
- Madame Nancy Nadon, représentante école La Providence
- Madame Josiane Marchand, substitut école La Providence

- Monsieur Alexandra Robert, représentante école Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
- Monsieur Alexandre Blackburn, substitut école Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)
- Madame Nancy Laplante, représentante école secondaire Paul-Le Jeune
- Madame Nancy Ferron, substitut école secondaire Paul-Le Jeune
- Madame Cynthia St-Pierre, représentante école Saint-Joseph
- Madame Nathalie Racette, substitut école Saint-Joseph
- Madame Julie Lafleur, représentante école Sainte-Marie
- Madame Laurence Héroux, substitut école Sainte-Marie
- Monsieur Sylvain Lemay, représentant école Saint-Jacques
- Madame Nelly Crochard, substitut école Saint-Jacques
- Madame Mélissa Gilbert, représentante école secondaire Val-Mauricie
- Madame Audrey Pichette, substitut école secondaire Val-Mauricie

## **Comité aviseur de saines habitudes de vie et à l'utilisation des infrastructures sportives**

### **Liste des membres**

- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires et/ou le représentant qu'elle désigne
- Madame Ariane Bélisle, direction d'école primaire
- Madame Catherine Damphousse, direction d'école primaire
- Monsieur Jean-Vianney Hotte, direction adjointe de centre
- Un conseiller pédagogique désigné par la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- Un technicien en sport désigné par la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- Un représentant de l'URLSM

## **Comité d'engagement pour la réussite des élèves**

### **Liste des membres**

- Madame Anne Gingras, direction d'école primaire
- Madame Dancy Caouette, direction adjointe d'école secondaire
- Madame Sandra Dessureault, direction adjointe d'un centre de formation professionnelle
- Madame Carolyn Rouillard, direction d'un centre d'éducation des adultes
- Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- Madame Sophie-Renée Vaugeois, enseignante, école primaire La Providence
- Madame Caroline Fortin, enseignante, école secondaire Champagnat
- Madame Isabelle Blouin, enseignante, adaptation scolaire, école secondaire des Chutes
- Monsieur Jonathan Baril, enseignant à l'éducation des adultes
- Madame Isabelle St-Arnaud, enseignante dans un centre de formation professionnelle
- Madame Catherine Lupien, psychoéducatrice
- Madame Angélique Noël, éducatrice spécialisée, école primaire et secondaire des Vallons
- Madame Sonya Gauthier, directrice adjointe des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- Madame Nadia Rousseau, professeure, UQTR, chercheuse, auteure, directrice du réseau de recherche et de valorisation de la recherche sur le bien-être et la réussite (RÉVERBÈRE)

## **Comité des politiques pédagogiques – Services éducatifs**

### **Liste des membres**

- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires et/ou le représentant qu'elle désigne
- La direction du Service des ressources humaines
- Madame Sandra McWilliams, direction d'école primaire
- Madame Isabelle Dufour, direction adjointe d'école secondaire

## **Comité de relations de travail pour le personnel de soutien**

### **Liste des membres**

- La direction du Service des ressources humaines et/ou son représentant
- La direction du Service des ressources matérielles
- Monsieur Stéphane Lajoie, direction d'école primaire

## **Comité de relations de travail pour le personnel enseignant**

### **Liste des membres**

- La direction du Service des ressources humaines et/ou son représentant
- Madame Josée Viau, direction d'école primaire
- Madame Marie-Josée Lepage, direction d'école secondaire
- Monsieur Gilles Renaud, direction de centre (madame Patricia Magny, substitut)
- Madame Caroline Guimond, conseillère en gestion du personnel

## **Comité de relations de travail pour le personnel professionnel**

### **Liste des membres**

- La direction du Service des ressources humaines et/ou son représentant
- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires ou son représentant
- Madame Marie-Claude Maurais, direction adjointe d'école primaire
- Monsieur Jean-Michel Nobert, direction d'école primaire

## **Comité de répartition des ressources**

### **Liste des membres**

- Le directeur général
- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- La direction du Service des ressources humaines
- La direction du Service des technologies de l'information
- La direction du Service des ressources financières
- La direction du Service des ressources matérielles
- Madame Patricia Magny, direction des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- Madame Nathalie Roy, direction d'école primaire
- Madame Marie-Claude Baribeault, direction d'école primaire
- Madame Annie Grondin, direction d'école primaire
- Madame Marie-Josée Lepage, direction d'école secondaire
- Madame Nancy Johnson, direction d'école primaire
- Madame Anne Brassard, direction d'école secondaire
- Monsieur Gilles Renaud, direction de centre de formation professionnelle
- Madame Carolyn Rouillard, direction de centre d'éducation des adultes

## **Comité du plan d'action de la politique culturelle**

### **Liste des membres**

- Une personne désignée par Culture Shawinigan
- Une personne désignée par Culture Mauricie
- Une personne désignée par l'URLSM
- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires et/ou le représentant qu'elle désigne
- Madame Camille Bleu Voua, direction adjointe d'école secondaire (madame Kim Veillette, substitut)
- Madame Nancy Johnson, direction d'école primaire
- Les personnes suivantes, désignées par la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires :
- Un(e) conseiller(ère) pédagogique

- Un(e) enseignant(e) en arts au secondaire
- Un(e) enseignant(e) en musique au primaire
- Un(e) bibliothécaire
- Un(e) agent(e) de bureau
- Un(e) technicien(ne) en loisirs

## Comité EHDA (8.9.04) – Services éducatifs (jeunes)

### Liste des membres

- La directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- La direction du Service des ressources humaines
- Madame Marie-Claude Maurais, direction adjointe d'école primaire
- Madame Carolyn Rouillard, direction de centre
- Madame Isabelle Soumis, direction d'école secondaire

## Comité santé et sécurité au travail

### Liste des membres

- Madame Sylvie Rainville, direction du Service des ressources matérielles
- Monsieur Jean-Yves Dugas, représentant du syndicat du personnel professionnel
- Madame Christina Noël, conseillère en gestion du personnel au Service des ressources humaines
- Madame Isabelle Vincent, direction du Service des ressources humaines
- Monsieur Martin Veillette, représentant du Syndicat du personnel enseignant
- Monsieur Yves Plante, responsable santé et sécurité (à partir de janvier 2025)
- Monsieur Guy Grondin, responsable santé et sécurité (jusqu'à décembre 2024)
- Madame Marie-Ève Charest, régisseuse à la prévention et au bien-être
- Madame Doriane Demers Toutant, direction adjointe des Services éducatifs et complémentaires (jeunes)
- Madame Nancy Ricard, représentante du Syndicat du personnel de soutien

## Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

### Liste des membres

- Me Jean-François Gamache, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général
- Monsieur Christian Amyot, directeur du Service des technologies de l'information, responsable de la sécurité de l'information
- Madame Sonia Poudrier, régisseuse des Services éducatifs (jeunes) et complémentaires
- Madame Isabelle Vincent, directrice du Service des ressources humaines
- Madame Amélie Germain-Bergeron, directrice adjointe aux communications

## Comité d'enquête en éthique et déontologie

### Liste des membres

- Poste à pourvoir, ressource externe
- Monsieur Éric Milette, ressource externe (DG Cégep de Trois-Rivières)
- Monsieur Daniel Sicotte, ressource externe

## **2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration**

Conformément à l'article 26 du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#) le CSSÉ a un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie. Conformément à l'article 29 du règlement, le comité dispose de règles de régie interne.

- Le comité n'a reçu aucune plainte ou situation qui implique un manquement aux normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration
- Le comité n'a pas eu à se réunir et n'a pas adopté de règles de régie interne

## **2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics**

Afin de se conformer à la [Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics](#), le CSSÉ a établi une procédure de divulgation d'actes répréhensibles et a désigné le Secrétaire général comme responsable du suivi des divulgations au sein de l'organisation. Les mesures mises en place visent à favoriser la divulgation, par le personnel, d'actes répréhensibles à l'égard du CSSÉ.

En 2024-2025, aucune plainte ou situation qui implique un manquement en matière d'actes répréhensibles n'a été portée à la connaissance du centre de services scolaire ou du responsable de la divulgation des actes répréhensibles.

### 3 Résultats

#### 3.1 Plan d'engagement vers la réussite

ORIENTATION SUR L'ENVIRONNEMENT					
Offrir un environnement scolaire stimulant, sain et sécuritaire pour tous					
Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ	2023-2024	2024-2025	Suivi des données ou des actions portant sur les indicateurs
1 Augmenter le sentiment de bien-être et de sécurité de nos élèves et du personnel dans nos établissements.	À l'échéance du PEVR, 73,8 % des élèves du secondaire diront se sentir bien et en sécurité dans leur établissement.	65,8 %	85 % se sentent bien 89 % se sentent en sécurité	Donnée non mesurée en 2024-2025, donnée à venir en 2025-2026	<p><b>Promotion de la plateforme Laboe</b> Présentation de la plateforme Laboe et mise en valeur des services offerts auprès des directions d'établissements et des professionnels des milieux scolaires. Affichage et promotion de l'accès à la plateforme dans tous les établissements.</p> <p><b>Cadre de référence et démarche d'intervention</b> Présentation du cadre de référence et actualisation de la <i>Démarche d'analyse et d'accompagnement pour la mise en œuvre d'interventions sécuritaires, bienveillantes et favorables à l'épanouissement de l'adulte dans son rôle auprès des enfants en milieu scolaire</i>. Élaboration d'une structure d'accueil et d'accompagnement pour le personnel confronté à des situations d'agressions ou à des enjeux en milieu de travail.</p> <p><b>Évaluation en sécurité affective</b> Passation de la grille de sécurité affective auprès des élèves ciblés. L'objectif est d'analyser les modèles relationnels lors d'une détresse de l'élève pour cibler les meilleures interventions à mettre en place.</p>
	À l'échéance du PEVR, le sentiment de sécurité et de bien-être du personnel augmentera d'au moins 1,5 % par année.	Aucune valeur de départ	Sécurité : 61,6 % toujours 35,9 % souvent Bien-être : 57,4 % toujours 38,6 % souvent	Donnée non mesurée en 2024-2025, donnée à venir en 2025-2026	<p><b>Promotion de la civilité au travail</b> Élaboration et diffusion d'une charte sur la civilité visant à promouvoir la civilité et le respect en milieu professionnel et à travers toute la communauté éducative.</p> <p><b>Formations en lien avec le bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier sur la collaboration et le climat de travail.</li> <li>Formation « Prendre soin de soi ».</li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation sur l'attachement et la sécurité affective ; soutenir une intervention centrée sur une meilleure compréhension des besoins d'attachement de l'enfant. Elle permet de revoir des pratiques d'intervention en fournissant un cadre de référence sur lequel s'appuyer.</li> </ul>
2 Renforcer l'efficacité de la collaboration école-famille-communauté.	À l'échéance du PEVR, toutes les écoles primaires et secondaires se doteront d'une planification annuelle d'implication des parents et de la communauté dans divers contextes inspirée des pratiques efficaces de collaboration école-famille-communauté.	Aucune valeur de départ	Aucune valeur officielle pour le moment	La majorité des écoles utilisent le répertoire et s'y réfère	Présentation et actualisation du répertoire des partenaires. Travail de collaboration aux différentes Tables de concertation Complice
	À l'échéance du PEVR, la perception des parents portant sur leur niveau d'implication dans la vie scolaire de leur enfant aura augmenté.	Aucune valeur de départ	89,8 % se sentent impliqués dans les différents volets de la vie scolaire de leur enfant	Donnée non mesurée en 2024-2025, donnée à venir en 2025-2026	Tout au long de l'année les écoles sont sensibilisées sur les activités à mettre en place où à prioriser pour favoriser l'implication des parents.
3 Instaurer une culture d'accueil et de soutien favorisant des transitions harmonieuses pour tous nos élèves.	À l'échéance du PEVR, tous les établissements auront mis en œuvre des modalités basées sur les pratiques efficaces pour accueillir et supporter les élèves lors de toutes les transitions.	Aucune valeur de départ	Aucune valeur officielle pour le moment	Aucune valeur officielle pour le moment	Comité de travail pour convenir des modalités d'accompagnement des jeunes lors des différentes transitions.  Mise en place d'une table régionale pour favoriser la transition école vie active (TEVA)
4 Augmenter les sentiments positifs de nos élèves pendant leurs apprentissages.	À l'échéance du PEVR, 81,3 % des élèves du primaire diront vivre des émotions positives pendant leurs apprentissages.	73,3 %	62,9 %	Donnée non mesurée en 2024-2025, donnée à venir en 2025-2026	Accompagner et former les équipes-écoles sur les meilleures pratiques éducatives favorisant la motivation, le plaisir d'apprendre et la persévérance scolaire (actions à venir en 25-26).
	À l'échéance du PEVR, 59 % des élèves du secondaire diront vivre des émotions positives pendant leurs apprentissages.	51,9 %	49,6 %	Donnée non mesurée en 2024-2025, donnée à venir en 2025-2026	
	À l'échéance du PEVR, 62,4 % des élèves du secondaire diront vivre des situations d'apprentissage stimulantes.	54,4 %	54,5 %	Donnée non mesurée en 2024-2025, donnée à venir en 2025-2026	
5 Valoriser les différents parcours de qualification, de diplomation et la formation professionnelle dès le premier cycle du secondaire.	À l'échéance du PEVR, tous les établissements auront mis en œuvre une planification annuelle d'opportunités pour faire connaître les différents parcours de qualification, de diplomation et la formation professionnelle aux parents et aux élèves.	Aucune valeur de départ	Aucune valeur officielle pour le moment	Aucune valeur officielle pour le moment	Présentation aux directions d'écoles d'un calendrier d'actions à poser dans leur école pour mieux faire connaître les différents parcours de formation de la formation professionnelle.
	À l'échéance du PEVR, le pourcentage d'élèves et de parents ayant une opinion positive sur les différents parcours de qualification, de diplomation et la formation professionnelle aura augmenté.	Aucune valeur de départ	Élèves : 28,95 % Parents : 23,82 %	Aucune valeur officielle pour le moment	Présentation aux directions d'école d'une offre de service émanant de la formation professionnelle pour faire connaître cette voie de diplomation.

#### Pistes d'actions :

- ❖ Accueillir et accompagner chaque enfant, chaque élève et sa famille comme ils sont.
- ❖ Agir de façon saine et éthique et développer la pensée critique à l'ère du numérique.

## ORIENTATION SUR LES PRATIQUES

### Rendre les pratiques de gestion, d'enseignement-apprentissage et d'évaluation plus efficaces et performantes

Objectifs	Indicateurs	Suivi des données ou des actions portant sur les indicateurs
1 Augmenter l'autonomie du leadership pédagogique partagé, participatif et engagé des équipes collaboratives.	À l'échéance du PEVR, les équipes collaboratives diront avoir augmenté leur autonomie au niveau de l'apprentissage collectif, la collaboration et la prise de données pour orienter les cibles d'apprentissage.	En 2024-2025 nous avons priorisé des moments d'échanges et de réseautage, lors des journées bleues, sur les pratiques efficaces et les stratégies mises en place dans les écoles pour atteindre les objectifs de leur projet éducatif et du PEVR.  En 2024-2025 nous avons aussi poursuivi les Communautés de Pratique de directions.
2 Soutenir l'expérimentation des pratiques efficaces et performantes en enseignement et en éducation.	À l'échéance du PEVR, le personnel dira avoir été soutenu par la modélisation, l'observation ou l'accompagnement lors de l'expérimentation de pratiques efficaces et performantes en enseignement et en éducation.	Mettre en place les conditions favorables pour faciliter le modelage, le co-enseignement et l'expérimentation des pratiques efficaces en classe (palier 1 de la démarche d'aide) (actions à venir à 25-26).  Élaborer un plan de transition dans le cadre des mesures entraînant la non-fréquentation scolaire. En 2024-2025 nous avons réfléchi et bonifié le cadre de référence en incluant le volet portant sur les actions à mettre en place favorisant la présence à l'école.
3 Actualiser nos pratiques d'évaluation et de communication des apprentissages de tous les élèves.	À l'échéance du PEVR, le personnel enseignant utilisera le référentiel local des pratiques d'évaluation et de communication des apprentissages.	Journée de partage d'expertise en évaluation au secondaire tenue en octobre 2024. Le but est de : -Permettre aux enseignants d'actualiser leurs pratiques d'évaluation et de communication des apprentissages, de favoriser une approche cohérente, innovante et basée sur la recherche. -Offrir une occasion essentielle de développement professionnel, favorisant l'amélioration continue de la qualité de l'éducation au sein de notre CSS.  En 2024-2025, nous avons procédé à la révision finale de l'encadrement local en identifiant les conditions favorables et planifiant la mise en œuvre de l'encadrement local.
4 Implanter un programme structuré de mentorat et d'accompagnement pour soutenir l'intégration et les transitions professionnelles de tous les membres du personnel.	À l'échéance du PEVR, un plan d'insertion professionnelle pour chaque catégorie d'emploi sera déployé.	Implanter un programme d'insertion professionnelle pour le nouveau personnel enseignant et le personnel non légalement qualifié. En 2024-2025 nous avons identifié les formations essentielles pour favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et du personnel non légalement qualifié. Nous avons identifié et clarifié le rôle de tout un chacun dans l'accueil et l'accompagnement du personnel.
5 Optimiser les pratiques de gestion.	À l'échéance du PEVR, le personnel administratif utilisera le référentiel de pratiques de gestion efficace.	En 2024-2025 nous avons rédigé un guide des bonnes pratiques sur les communications administratives.

#### Pistes d'actions :

- ❖ Exploiter le potentiel du numérique pour développer des pratiques pédagogiques stimulantes et innovantes.
- ❖ Miser sur le développement des approches collaboratives et le partage d'expertise de tous les acteurs de notre communauté.
- ❖ Faire du schéma « *Les fondements de notre culture et de notre expertise* » notre principal levier au développement des pratiques professionnelles.

## ORIENTATION SUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Faire de la progression de nos élèves la priorité de chaque membre du personnel

Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ (juin 22)			Résultat		Sans risque Cible 2027
		Sans risque	À risque (60-69 %)	En échec	Sans risque Juin 2024	Sans risque Juin 2025	
<b>Préscolaire</b>							
	Domaine langagier	74,0 %	17,65 %	7,35 %	76,4 %	74,9 %	80,0 %
<b>Primaire</b>							
1 Augmenter le pourcentage de nos élèves sans risque d'échec.	Français lecture fin du 2 <sup>e</sup> cycle	68,2 %	21,0 %	10,8 %	66,4 %	69,3 %	74,2 %
	Français écriture fin du 2 <sup>e</sup> cycle	63,6 %	24,5 %	11,9 %	59,7 %	61,4 %	69,6 %
	Français écriture fin du 3 <sup>e</sup> cycle	60,3 %	27,1 %	12,7 %	65,8 %	65 %	66,3 %
	Mathématique résoudre fin du 2 <sup>e</sup> cycle	66,6 %	18,0 %	15,4 %	67,1 %	71,5 %	72,6 %
	Mathématique résoudre fin du 3 <sup>e</sup> cycle	66,1 %	16,5 %	17,4 %	75,5 %	72,8 %	72,1 %
<b>Secondaire</b>							
	Français lecture fin du 1 <sup>er</sup> cycle	52,7 %	26,1 %	21,2 %	49,1 %	54,7 %	58,7 %
	Français écriture fin du 1 <sup>er</sup> cycle	52,7 %	25,6 %	21,7 %	45,8 %	50,2 %	58,7 %
	Français écriture 3 <sup>e</sup> secondaire	49,5 %	28,5 %	22,1 %	53,8 %	48,9 %	55,5 %
	Mathématique raisonner fin du 1 <sup>er</sup> cycle	49,9 %	19,1 %	31,0 %	51,5 %	59,1 %	55,9 %
	Mathématique résoudre fin du 1 <sup>er</sup> cycle	54,8 %	18,0 %	27,1 %	55,4 %	64,7 %	60,8 %
<b>Indicateurs</b>				<b>Valeur de départ</b>		<b>Résultat (juin 2024)</b>	<b>Résultat (juin 2025)</b>
<b>Formation générale aux adultes et formation professionnelle</b>							
FGA : Augmenter le taux de réussite aux séances d'examen de 0,5 % par année.				90,0 %		90,9 %	91,8 %
FP : Augmenter de 1,5 % par année le taux d'obtention de diplôme professionnel après 3 ans.				76,3 %		81,6 %	82,3 %

## PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

### Grande ambition

Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ (juin 2021)	Résultats (juin 2024)	Résultats (juin 2025)	Cible MEQ 2027
1 Accroître la réussite des élèves.	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire.	(Cohorte 2014) MEQ : 84,1 % CSS : 75,3 % (G : 70,5 % - F : 80,5 %)	(Cohorte 2016-2017) MEQ : 82 % CSS : 72,6 % (G : 68,1 % F : 77,7 %)	(Cohorte 2017-2018) MEQ : XX % Données non disponibles CSS : 67,9 % (G : 61,9 % F : 74 %)	MEQ : 86,8 % CSS : 81,3 %

### Nos obligations au regard du plan stratégique du ministère de l'Éducation

Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ (juin 2022)	Résultats (juin 2024)	Résultats (juin 2025)	Cible MEQ 2027
1 Accroître la réussite des élèves.	Taux de réussite des garçons.	MEQ : 80,1 % CSS : 70,5 %	MEQ : 77,6 % CSS : 83 %	MEQ : xx % CSS : xx % Données non disponibles	MEQ : 82,5 % CSS : 74,5 %
	Taux de réussite des élèves EHDA.	MEQ : 62,2 % CSS : 50,5 %	MEQ : 59,6 % CSS : 43,5 % MEQ	MEQ : xx % CSS : xx % Données non disponibles	MEQ : 63,8 % CSS : 54,5 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> année du primaire.	MEQ : 70,0 % CSS : 67,7 %	MEQ : 72,5 % CSS : 64,5 %	MEQ : xx % Données non disponibles CSS : 70,1 %	MEQ : 80 % CSS : 73,7 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence résoudre), 6 <sup>e</sup> année du primaire.	MEQ : 66,0 % CSS : 57,5 %	MEQ : 68 % CSS : 82,9 %	MEQ : xx % Données non disponibles CSS : 70,1 %	MEQ : 75 % CSS : 63,5 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70% et 100% à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> année du secondaire.	MEQ : 57,0 % CSS : 49,4 %	MEQ : 60 % CSS : 47,7 %	MEQ : xx % CSS : 50,2 %	MEQ : 75 % CSS : 55,5 %
2 Moderniser et valoriser la formation professionnelle.	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.	Juin 2021 (cohorte 18-19) MEQ : 80,9 % CSS : 74,8 % (G : 77,1 % - F : 70,9 %)	MEQ : 81,9 % CSS : 76 % (G : 80,4 % - F : 65,9 %)	MEQ : xx % CSS : xx % (G : xx % F : xx %) Données non disponibles	MEQ : 84,9 % CSS : 80,8 %
3 Élaborer de nouveaux projets pédagogiques particuliers.	Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier.	MEQ : 44,6 % CSS : 43 % (1554 /3614 élèves)	MEQ : 50 % CSS : 55 % (2030 /3686 élèves)	MEQ : 50,9 % CSS : 66,1 % (2 526/3 821 élèves)	MEQ : 75 % CSS : 45 %
4 Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves.	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu.	MEQ : 50 % CSS : non disponible	MEQ : ND CSS : 0 % Référentiel non disponible	MEQ : ND CSS : 0 % Référentiel disponible en mai 2025. L'implantation se fera en 2025-2026.	MEQ : 100 % CSS : 100 %

## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au CSS

Au Centre de services scolaire de l'Énergie, un professionnel est assigné au dossier « climat scolaire, violence et intimidation ».

Son mandat répond aux principaux objectifs suivants :

- Accompagner les écoles dans la démarche d'élaboration et d'évaluation annuelle du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école;
- Recevoir, analyser et compiler les « Formulaires de signalement d'une situation de violence ou d'intimidation »;
- Prêter assistance aux écoles lors d'une situation complexe associée au dossier « Climat scolaire, violence et intimidation »;
- Prêter assistance aux parents lors d'une plainte associée au dossier « Climat scolaire, violence et intimidation »;
- Accompagner les écoles au niveau de la prévention;
- Former le nouveau personnel pour que chacun puisse connaître ses obligations au regard de la Loi et des pratiques reconnues efficaces pour prévenir et intervenir lors des situations de violence et d'intimidation.

Un guide d'intervention pour prévenir la violence et l'intimidation est accessible à l'ensemble du personnel, de même que différents outils ou programmes d'accompagnement des milieux.

Le personnel et les élèves sont invités à dénoncer tout geste de violence et d'intimidation. Nous prônons des interventions préventives basées sur des stratégies éducatives, le renforcement des comportements prosociaux, de gestion pacifique des conflits et de réparation des torts causés à autrui.

**TABLEAU-SYNTHÈSE DES ÉVÉNEMENTS RELATIFS À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE**

Secteurs des établissements scolaires	Violence (fréquence des événements)	Intimidation (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Secteur du Centre-de-la-Mauricie	40 et plus événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	1 %
Secteur du Haut Saint-Maurice	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	5 %
Secteur Val-Mauricie	De 20 à 39 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	3 %
Secteur Mékinac	40 et plus événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %

### **3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire**

Selon la nature des plaintes et le contexte de chacun des événements, différentes interventions ont été mises en place dans une intention éducative et dans le but d'établir un climat sain et sécuritaire auprès des élèves impliqués. Pour ce faire, voici les principales actions :

- Rencontre individuelle avec un éducateur spécialisé ou un psychoéducateur;
- Rencontre avec le policier éducateur;
- Animation d'ateliers portant sur le civisme et le respect;
- Animation d'un programme sur la violence en classe (les agressions indirectes, Moozoom, etc.);
- Rappel des obligations des élèves et des parents dans le cadre de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation;
- Mise en place de moyens variés :
  - Identification d'une place stratégique en classe, au vestiaire et au casier de l'agresseur ou de la victime;
  - Surveillance active et ciblée dans une intention de garde à vue des potentiels agresseurs;
  - Démarche de réflexion et de responsabilisation;
  - Geste de réparation;
  - Suspension interne et externe pendant une période de temps déterminée avec la direction et les parents des élèves agresseurs;
  - Protocole d'exclusion des agresseurs durant les pauses et l'heure du dîner;
  - Intervention éducative visant à enseigner les comportements à adopter lorsque je suis témoin ou victime d'une situation de violence ou d'intimidation.

#### **Intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA)**

La formation ITCA permet au personnel de maintenir une attitude professionnelle lors de l'intervention, de mieux saisir le sens des comportements agressifs et d'agir en amont des comportements d'agression.

Afin de contribuer au climat sain et sécuritaire de chacun de nos établissements, 162 membres du personnel furent formés ITCA au cours de l'année 2024-2025.

Le programme « HORS-PISTE » se poursuit également dans différents milieux, primaires et secondaires. Ce programme vise à développer les compétences psychosociales comme : répondre efficacement aux défis de la vie quotidienne, maintenir un état de bien-être et adopter un comportement approprié et positif lors d'interactions avec les autres.

L'animation de différents programmes touchant les habiletés sociales a aussi été une pratique bénéfique dans les milieux scolaires.

### **3.3 Procédure d'examen des plaintes**

[Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par un centre de services scolaire](#)

<b>Étape 1</b>	Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.
<b>Étape 2</b>	Si l'insatisfaction persiste, communiquer avec la direction de l'école.
<b>Étape 3</b>	Si l'insatisfaction persiste, formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaire.
<b>Étape 4</b>	Si l'insatisfaction persiste, formuler une plainte au protecteur de l'élève.

Une situation qui implique un trouble de voisinage a été portée à la connaissance du centre de services scolaire. À la suite de l'analyse, cette plainte s'est avérée non fondée.

## **4 Utilisation des ressources**

### **4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire**

#### **Les objectifs de la répartition annuelle des revenus**

Le Centre de services scolaire de l'Énergie a comme objectif de répartir équitablement les ressources entre les établissements, les centres et les services afin de permettre la réalisation de sa mission.

#### **Les principes de la répartition annuelle des revenus**

Le Centre de services scolaire de l'Énergie a mis sur pied un comité de répartition des ressources conformément aux exigences de la *Loi sur l'Instruction publique* afin d'établir les principes et les critères de répartition. Réponse aux besoins, efficience et équité sont au cœur des discussions et des décisions.

#### **Les critères servant à déterminer les montants alloués**

Le Centre de services scolaire de l'Énergie se dote de critères de répartition cohérents avec les objectifs à atteindre et les besoins tels que la clientèle et les indices de défavorisation.

## 4.2 Ressources financières



Etats financiers 2024-2025

<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		<u>30 juin 2025</u>	<u>30 juin 2024</u>
<b>Actif :</b>			
Encaisse	11 395 498 \$	16 579 130 \$	
Subventions de fonctionnement à recevoir	19 309 188	24 680 058	
Subvention d'investissement à recevoir	126 231 054	148 139 959	
Subvention d'investissement à recevoir - Financement OMHS	53 999 241	47 377 830	
Taxe scolaire à recevoir	314 273	346 606	
Débiteurs	3 505 081	3 397 858	
Stocks de fournitures	786 144	765 646	
Charges payées d'avance	212 141	361 517	
Immobilisations corporelles	205 078 655	175 670 176	
<b>TOTAL DE L'ACTIF :</b>	<b>420 831 275 \$</b>	<b>417 318 780 \$</b>	
<b>Passif et Excédent accumulé :</b>			
Emprunts temporaires	8 370 740 \$	2 403 946 \$	
Créditeurs et frais courus à payer	26 081 317	28 193 880	
Subvention d'investissement reportée	197 220 426	172 661 457	
Subvention d'investissement reportée - Financement OMHS	(481 545)	(5 051 468)	
Taxe scolaire perçue d'avance	225 754	250 120	
Revenus reportés	528 030	634 130	
Provision pour avantages sociaux	8 318 372	7 878 116	
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	110 655 920	135 338 682	
Passif au titre des sites contaminés	175 000	175 000	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)	53 999 241	47 377 830	
Autres passifs	5 950 181	15 932 589	
Excédent accumulé	9 787 839	11 524 498	
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ :</b>	<b>420 831 275 \$</b>	<b>417 318 780 \$</b>	
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>		<u>30 juin 2025</u>	<u>30 juin 2024</u>
<b>Revenus :</b>			
Subvention de fonctionnement du MEQ	188 138 350 \$	176 454 643 \$	
Subvention d'investissement	3 445 356	2 412 682	
Subventions autres ministères et organismes	1 305 345	538 254	
Taxe scolaire	7 942 998	7 728 960	
Autres revenus de fonctionnement	16 296 361	14 413 873	
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	9 901 478	9 076 505	
<b>REVENUS TOTAUX :</b>	<b>227 029 888 \$</b>	<b>210 624 917 \$</b>	
<b>Charges :</b>			
Activités d'enseignement et formation	97 796 396 \$	85 181 977 \$	
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	61 186 074	51 388 452	
Services d'appoint	25 246 013	23 341 436	
Activités administratives	9 911 248	8 716 549	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	16 173 062	14 512 820	
Amortissement	10 277 280	9 647 581	
Charges de financement	3 641 699	4 582 844	
Activités connexes	4 094 518	10 767 446	
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	440 256	1 129 749	
Perde sur disposition d'immobilisations corporelles		(201 680)	
<b>CHARGES TOTALES :</b>	<b>228 766 546 \$</b>	<b>209 067 174 \$</b>	
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE :</b>	<b>(1 736 658) \$</b>	<b>1 557 743 \$</b>	

Note: le rapport de l'auditeur des états financiers présente les réserves ci-dessous :

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, à l'exception de ceux relatifs à l'exhaustivité des bâtiments impactés. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, à la subvention d'investissement à recevoir aux 30 juin 2025 et 2024, aux excédents cumulés au 1er juillet 2024 et aux 30 juin 2025 et 2024, ainsi qu'aux revenus de subventions d'investissement, de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2025, comme nous l'avions fait pour les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

La direction du centre de services scolaire n'a pas comptabilisé certains paiements de transfert en revenus pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024 alors que les critères de d'admissibilité ont été remplis ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. En conséquence, la subvention d'investissement reportée est surévaluée de 15 887 667 \$ en 2025 (16 303 819 \$ en 2024), la subvention d'investissement est surévaluée de 416 153 \$ (sous-évaluée de 6 150 344 \$ en 2024), l'excédent accumulé aurait été supérieur de 15 887 667 \$ en 2025 (16 303 819 \$ en 2024).

#### 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

##### Répartition de l'effectif en heures rémunérées

Période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
<b>1. Personnel d'encadrement</b>	170 228,94	<b>0,00</b>	170 288,94	113
<b>2. Personnel professionnel</b>	237 334,79	<b>424,50</b>	237 759,29	167
<b>3. Personnel enseignant</b>	1 346 487,09	<b>19 313,78</b>	1 365 800,87	1849
<b>4. Personnel de bureau, technicien et assimilé</b>	1 094 611,84	<b>9 479,29</b>	1 104 091,13	1259
<b>5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service</b>	74 288,47	<b>1 193,58</b>	75 482,05	58
<b>Total en heures</b>	<b>2 923 011,12</b>	<b>30 411,15</b>	<b>2 953 422,27</b>	<b>3446</b>

##### Résumé du niveau de l'effectif

Période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</b> Source: Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via Collecteinfo	2 648 731,22
<b>Total des heures rémunérées effectuées (B)</b> Source: Information transmise par le MEQ via Collecteinfo	2 953 422,27
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul: (C) = (B) - (A)	304 691,05
<b>Respect du niveau de l'effectif</b> Choix de réponse: Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non

Il est important de spécifier que la cible établie par le ministre de l'Éducation ne tient pas compte de l'ajout de 42,39 ETC en soutien en classe au préscolaire 5 ans et au primaire qui a été octroyé par la suite par le ministère de l'Éducation. Le service à l'élève est offert par besoin ce qui a un effet sur le respect de la cible des heures travaillées, par contre le budget global de l'organisation a été respecté.

Depuis, la politique du temps compensatoire a été révisée et le plan d'effectif a aussi été réévalué. Le temps de l'enseignant en présence élève a été priorisé. Les services de garde doivent aussi s'assurer de maximiser les ratios élèves. L'organisation scolaire a été revue dans un effort d'optimisation en tenant compte des réalités locales. Il est à noter que l'augmentation d'élèves en formation générale des jeunes et la hausse d'élèves ILSSS en cours d'année ont également eu pour effet d'accentuer les heures travaillées. Toutes les corrections apportées en cours d'année 2024-2025 en vue de l'année 2025-2026, nous indiquent que la structure en place nous permettra de respecter la cible 2025-2026.

## 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 30 juin 2025.

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	9	455 093,84 \$
Total	9	455 093,84 \$

## 4.5 Ressources matérielles et informationnelles

### 4.5.1 Ressources matérielles

Les établissements exercent une grande influence sur le développement, la santé, le bien-être et la réussite éducative des élèves. En dehors des heures de classe, l'école accueille parfois les participants d'activités pédagogiques ou parascolaires. La qualité des infrastructures scolaires (conception, construction, agrandissement ou rénovation) s'avère un important enjeu afin de mieux répondre aux objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Il est donc primordial d'effectuer les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique de notre parc immobilier afin :

- D'assurer la santé et la sécurité des personnes;
- De poursuivre son utilisation aux fins à laquelle il est destiné;
- De réduire la probabilité de défaillance;
- De contrer sa vétusté physique.

### Maintien de l'actif immobilier

2024-2025 (année de reddition de comptes)			
Allocation pour l'année	Investissements réalisés dans l'année	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées au 30 juin 2025
9 351 736 \$	739 751 \$	1 100 093 \$	7 511 892 \$

2023-2024	2024-2025			
Sommes non investies ni engagées au 30 juin 2024	Allocation pour l'année	Investissements réalisés dans l'année *	Sommes engagées au 30 juin 2025 *	Sommes non investies ni engagées au 30 juin 2025 *
19 589 854 \$	9 351 736 \$	11 615 496 \$	9 457 657 \$	7 868 437 \$

\* À même les allocations des années antérieures et de l'année 2024-2025

Mesure *Maintien des bâtiments*.

#### **4.5.2 Ressources informationnelles**

L'année 2024-2025 a comporté plusieurs défis au niveau technologique. D'abord, la mise à jour de l'ensemble de notre parc informatique à la version Windows 11 fut un chantier d'envergure.

Le service des technologies de l'information a également pris un virage majeur vers le développement, l'exploitation et l'analyse des données. L'embauche d'un nouveau programmeur a permis de réaliser ces nouveaux mandats. Cela permet de mieux cibler nos actions en termes de réussite éducative et administrative.

## **5. Annexes du rapport annuel**

Organisme scolaire : CSS de l'Énergie

Code de l'organisme scolaire : 742000

Période de couverture: 01.07.2024 Au 30.06.2025

<b>Nombre de requêtes par type de dossier</b>	
RTP - Plainte	32
RTP - Demande de renseignement ou d'assistance	13
RTP - Autre type de requête	0
Type de dossier vide	0
<b>Total</b>	<b>45</b>

<b>Délais de traitement par type de dossier (en jours)</b>	
RTP - Plainte	7.8

RTP - Demande de renseignement ou d'assistance	8.7
RTP - Autre type de requête	0.0
Type de dossier vide	0.0

<b>Nombre de billets par motif</b>	
Acte de violence à caractère sexuel	2
Violence, intimidation	6
Services scolaires (autre que AVCS et intimidation)	37
<b>Total</b>	<b>45</b>

## Nombre de motifs traités selon la nature

Motif	Total	Fondés	Non Fondés	Facilitation	Autres	Vide
Attitude relationnelle	12	6	6	0	0	0
Intimidation, violence (autre que violence à caractère sexuel)	6	4	2	0	0	0
Classement, regroupement ou redoublement	5	2	3	0	0	0
Communication entre la famille et le personnel scolaire	4	1	3	0	0	0
Bris de services/de scolarisation	3	1	2	0	0	0
Transport scolaire	3	1	2	0	0	0
Acte de violence à caractère sexuel (qui n'est pas un comportement sexualisé)	2	1	1	0	0	0
Entretien, sécurité des lieux et salubrité des installations scolaires	2	2	0	0	0	0
Service de garde et surveillance des élèves	2	0	1	1	0	0
Services d'enseignement	2	1	1	0	0	0
Admission et inscription	1	1	0	0	0	0
Admission et inscription – Projet pédagogique particulier	1	1	0	0	0	0
Services complémentaires	1	0	1	0	0	0
Z_N'EST PLUS UTILISÉ - Matériel didactique	1	1	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>45</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>pourcentages</b>	<b>100.0%</b>	<b>48.9%</b>	<b>48.9%</b>	<b>2.2%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>

### Nombre de Correctifs traités selon la nature

<b>Correctif</b>	<b>Total</b>	<b>Acceptés</b>	<b>Partiellement</b>	<b>Refusés</b>	<b>Sans réponse</b>
Collaboration avec la famille	11	11	0	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire - Gestion de comportement	4	4	0	0	0
Sécurité et entretien des lieux	2	2	0	0	0
Accommodements pour raisons humanitaires	1	1	0	0	0
Amélioration du climat scolaire – Mise en place de mesures	1	1	0	0	0
Classement des élèves – Révision des procédures de classement	1	1	0	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire - Autre (préciser)	1	1	0	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire - Prévention et intervention violence/intimidation	1	1	0	0	0
Intervention éducative	1	1	0	0	0
Transport scolaire – Intervention	1	1	0	0	0
Z_N'EST PLUS UTILISÉ - Application des politiques et règlements de l'organisme scolaire	1	1	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>pourcentages</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>

## Suivi de l'implantation des correctifs

Correctif	Total	En cours	Implantés	Partiellement implantés	Refus de faire un suivi	Non implantés	Implantation impossible	Vide
Collaboration avec la famille	12	0	12	0	0	0	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire - Gestion de comportement	4	0	4	0	0	0	0	0
Sécurité et entretien des lieux	2	0	2	0	0	0	0	0
Accommodements pour raisons humanitaires	1	0	1	0	0	0	0	0
Classement des élèves – Révision des procédures de classement	1	0	1	0	0	0	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire - Autre (préciser)	1	0	1	0	0	0	0	0
Intervention éducative	1	0	1	0	0	0	0	0
Transport scolaire – Intervention	1	0	1	0	0	0	0	0
Z_N'EST PLUS UTILISÉ - Application des politiques et règlements de l'organisme scolaire	1	0	1	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>pourcentages</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>

chapitre I-13.3, r. 7.02

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique  
(chapitre I-13.3, a. 457.8).

**TABLE DES MATIÈRES**

**CHAPITRE I**

<i>OBJET ET CHAMP D'APPLICATION .....</i>	<b>1</b>
---	----------

**CHAPITRE II**

*DEVOIRS ET OBLIGATIONS*

SECTION I

<i>RÈGLES GÉNÉRALES.....</i>	<b>2</b>
------------------------------	----------

SECTION II

<i>SÉANCES.....</i>	<b>6</b>
---------------------	----------

SECTION III

<i>CONFLIT D'INTÉRÊTS.....</i>	<b>11</b>
--------------------------------	-----------

SECTION IV

<i>CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION.....</i>	<b>20</b>
---	-----------

SECTION V

<i>RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE.....</i>	<b>23</b>
--	-----------

SECTION VI

<i>APRÈS-MANDAT.....</i>	<b>24</b>
--------------------------	-----------

**CHAPITRE III**

<i>PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS.....</i>	<b>25</b>
--	-----------

**CHAPITRE IV**

<i>DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE.....</i>	<b>42</b>
---	-----------

## CHAPITRE I

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

---

A.M. 2022-001, c. I.

**1.** Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

---

A.M. 2022-001, a. 1.

## CHAPITRE II

### DEVOIRS ET OBLIGATIONS

---

A.M. 2022-001, c. II.

#### SECTION I RÈGLES GÉNÉRALES

---

A.M. 2022-001, sec. I.

**2.** Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

---

A.M. 2022-001, a. 2.

**3.** Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
de ses fonctions.

---

A.M. 2022-001, a. 3.

## INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**4.** Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

---

A.M. 2022-001, a. 4.

**5.** Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

---

A.M. 2022-001, a. 5.

## SECTION II SÉANCES

---

A.M. 2022-001, sec. II.

**6.** Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

---

A.M. 2022-001, a. 6.

**7.** Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

---

A.M. 2022-001, a. 7.

**8.** Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

---

A.M. 2022-001, a. 8.

**9.** Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

---

A.M. 2022-001, a. 9.

**10.** Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

---

A.M. 2022-001, a. 10.

## SECTION III CONFLIT D'INTÉRÊTS

---

A.M. 2022-001, sec. III.

**11.** Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

Notamment, un membre ne peut:

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

---

A.M. 2022-001, a. 11.

**12.** Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

---

A.M. 2022-001, a. 12.

**13.** Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

---

A.M. 2022-001, a. 13.

**14.** Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

---

A.M. 2022-001, a. 14.

**15.** Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

---

A.M. 2022-001, a. 15.

**16.** Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut

---

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

être appelé à prendre.

---

A.M. 2022-001, a. 16.

## INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**17.** Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

---

A.M. 2022-001, a. 17.

**18.** Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin:

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

---

A.M. 2022-001, a. 18.

**19.** Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

---

A.M. 2022-001, a. 19.

## SECTION IV CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

---

A.M. 2022-001, sec. IV.

**20.** Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

---

A.M. 2022-001, a. 20.

**21.** Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

---

A.M. 2022-001, a. 21.

**22.** Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

A.M. 2022-001, a. 22.

## SECTION V

### RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

---

A.M. 2022-001, sec. V.

**23.** Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

---

A.M. 2022-001, a. 23.

## SECTION VI

### APRÈS-MANDAT

---

A.M. 2022-001, sec. VI.

**24.** Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit:

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire.

---

A.M. 2022-001, a. 24.

## CHAPITRE III

### PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

---

A.M. 2022-001, c. III.

**25.** Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

---

A.M. 2022-001, a. 25.

**26.** Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevienir au présent règlement.

**INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

---

Ce comité est composé de 3 personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes:

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique. Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins 2 des 3 catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

---

A.M. 2022-001, a. 26.

**27.** Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant:

«Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge.».

---

A.M. 2022-001, a. 27.

**28.** Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

---

A.M. 2022-001, a. 28.

**29.** Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

---

A.M. 2022-001, a. 29.

**30.** Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

---

A.M. 2022-001, a. 30.

**31.** Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

---

A.M. 2022-001, a. 31.

À jour au 5 juin 2025

© Éditeur officiel du Québec

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

**32.** Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

---

A.M. 2022-001, a. 32.

**33.** S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

---

A.M. 2022-001, a. 33.

**34.** Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

---

A.M. 2022-001, a. 34.

**35.** À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

---

A.M. 2022-001, a. 35.

**36.** Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes:

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus

90 jours; 3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de

**INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

---

services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

**INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

---

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

---

A.M. 2022-001, a. 36.

**37.** Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

---

A.M. 2022-001, a. 37.

**38.** Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

---

A.M. 2022-001, a. 38.

**39.** Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

---

A.M. 2022-001, a. 39.

**40.** Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

---

A.M. 2022-001, a. 40.

**41.** Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

INSTRUCTION PUBLIQUE — NORMES D'ÉTHIQUE — MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

A.M. 2022-001, a. 41.

## CHAPITRE IV

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

---

A.M. 2022-001, c. IV.

**42.** Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

---

A.M. 2022-001, a. 42.

**43.** La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué. Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité.

Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

---

A.M. 2022-001, a. 43.

**44.** À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard 6 mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

---

A.M. 2022-001, a. 44.

**45.** La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

---

A.M. 2022-001, a. 45.

**46. (Omis).**

---

A.M. 2022-001, a. 46.

#### MISES À JOUR

A.M. 2022-001, 2022 G.O. 2, 802